

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Par M. Jean SAUVAGE,

Sénateur.

En raison de l'empêchement de M. Jean Sauvage, souffrant, ce rapport a été présenté par M. Léon Eeckhoutte, président de la Commission des Affaires culturelles.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillaudet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Jean de Bagneux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Borde-neuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 45), 571 (tome XXII) et in-8° .

Sénat : et (tome III, annexe 36) (1978-1979).

Loi de finances. — Universités - Etudiants - Recherche - Bibliothèques - Sécurité sociale.

SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION. — La loi d'orientation a dix ans.....	5.
CHAPITRE PREMIER. — Le projet de budget pour 1979.....	8
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Les dépenses ordinaires</i>	10
A. — Les dépenses de personnel.....	10
B. — Les dépenses de fonctionnement.....	11
C. — Les dépenses d'aide sociale.....	12
DEUXIÈME PARTIE. — <i>Les crédits d'équipement (hors recherche)</i>	13
A. — Les données générales.....	13
B. — L'affectation des crédits d'équipement.....	13
TROISIÈME PARTIE. — <i>Les crédits de recherche</i>	17
A. — L'enseignement supérieur.....	17
B. — Le Centre national de la recherche scientifique.....	18
CHAPITRE II. — Le bilan de l'année 1978 et les problèmes en cours....	20
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Les grandes tendances</i>	20
Evolution des effectifs.....	20
Choix des filières.....	20
<i>Les problèmes en suspens</i>	21
La réforme du statut des assistants.....	21
L'accueil des étudiants étrangers.....	21
La carte universitaire.....	22
DEUXIÈME PARTIE. — <i>Les bibliothèques universitaires</i>	23
A. — Les données générales.....	23
B. — La situation actuelle.....	24
C. — Les perspectives.....	25
TROISIÈME PARTIE. — <i>L'aide sociale aux étudiants</i>	28
A. — L'aide directe : les bourses.....	30
B. — L'aide indirecte.....	33
1. — Les restaurants universitaires.....	34
2. — Les résidences universitaires.....	36
3. — La sécurité sociale et la Fondation santé des étudiants de France.....	40
C. — Observations.....	41
Examen en commission.....	43
1. — Audition de Mme le Ministre des Universités.....	43
2. — Examen du rapport par la commission.....	48
La commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits.....	49

Annexes :

I. — <i>Evolution des dotations de certains établissements relevant du Ministère des Universités :</i>	
Institut de France.....	53
Collège de France.....	54
Bibliothèque nationale.....	55
Centre national de la recherche scientifique (CNRS).....	55
Ecole des chartes.....	56
Académie nationale de médecine.....	56
Muséum d'histoire naturelle.....	56
Fondation nationale des sciences politiques.....	56
Institut national d'astronomie et de géophysique.....	57
Bureau des longitudes.....	57
Observatoire	57
Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) ..	58
Ecole pratique des hautes études.....	58
Institut des hautes études pratiques.....	58
Conservatoire national des arts et métiers.....	59
Casa Velasquez.....	59
Ecole française d'archéologie d'Athènes.....	59
Institut national des sciences appliquées (INSA).....	60
Ecole française de Rome.....	61
Ecole française d'Extrême-Orient.....	61
II. — <i>Tableau récapitulatif des aides accordées à diverses organisations d'étudiants pour l'année 1978.</i>	63
III. — <i>Question de votre rapporteur et réponse du Ministère des Universités sur l'aide à l'enseignement privé.</i>	65
IV. — <i>Question de votre rapporteur et réponse du Ministère des Universités relative aux étudiants salariés.</i>	67
V. — <i>Question de votre rapporteur et réponse du Ministère des Universités relative à la désectorisation et la présélection dans les universités de Paris.</i>	69
VI. — <i>Répartition des étudiants étrangers par nationalité et par discipline pour l'année 1976-1977.</i>	71

INTRODUCTION

Il y a dix ans, le 12 novembre 1968, était promulguée la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Cette loi, qui devait reconstruire l'Université, après la tourmente de Mai, selon son initiateur, le président Edgar Faure, s'articulait autour de trois principes : pluridisciplinarité, autonomie, participation. Qu'en est-il aujourd'hui de la mise en œuvre de ce texte ? Après une période de bouillonnement extrême et de controverses autour du devenir de l'Université, de ses finalités et de la place qu'elle devait occuper dans une société industrielle développée, tout n'est que silence et indifférence.

L'opinion publique ne s'émeut plus pour les problèmes d'une institution à laquelle elle ne porte que peu de considération ; le corps professoral ne s'occupe essentiellement que de problèmes corporatistes, qui rencontrent un écho limité. Quant aux étudiants, angoissés devant le problème de trouver un emploi correspondant à leur qualification, ils n'ont plus l'intention, comme leurs devanciers, de déterrer la hache de guerre contre la société qui les environne.

Tout se passe dès lors comme si l'Université et ses problèmes de fond n'intéressaient plus, alors qu'ils sont loin d'être résolus ainsi qu'on le verra dans ce rapport. C'est qu'après une époque d'expansion et d'exaltation, où chacun pensait qu'il fallait ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur pour permettre la construction d'une société moins inégalitaire et répondre aux besoins massifs de l'économie en cadres, est venu le temps du désenchantement et de l'angoisse. L'arrêt de l'expansion économique, le recrutement considérable de jeunes diplômés au cours des dernières années et le développement de la formation continue ont renversé la situation.

Désormais, l'enseignement supérieur se partage entre ses universités, avec quelque 800 000 étudiants auxquels elle apporte, comme naguère, la connaissance sans finalité professionnelle définie, et le bloc, constitué par les grandes écoles, la médecine et les IUT qui, réclamant une très forte sélection à l'entrée, offrent à leurs diplômés l'exercice d'une profession.

L'éternel débat entre les missions culturelles et professionnelles de l'Université est donc loin d'être clos, et votre rapporteur n'aura pas la témérité d'y apporter ici une contribution définitive. Il souhaite cependant que l'examen du projet de budget soit l'occasion, par-delà l'analyse des chiffres et des problèmes ponctuels qui se posent chaque année, d'un débat sur les problèmes de fond à son avis injustement et dangereusement occultés pour que le vingtième anniversaire de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ne soit pas emprunt, comme aujourd'hui, de désenchantement et, ce qui est peut-être le pire, d'indifférence.

**Evolution comparée, depuis cinq ans, en francs courants et en francs constants du budget de l'Etat (charges nettes du budget général)
du Budget du ministère des universités et du produit intérieur brut.**

Lois de finances initiales.
(En millions de francs.)

		1975	1976	1977	1978	1979
<u>Budget général</u>						
(loi de finances initiale)	(1)	259,254	293,172	354,216	398,596	459,115 (4)
	(2)	-	266,520	296,167	- (3)	- (3)
<u>Budget du ministère des Universités</u>						
(loi de finances initiale)	(1)	7,926	9,108	10,489	11,423 (6)	13,139 (6)
	(2)	-	8,280	8,770	- (3)	- (3)
<u>Evolution du P I B</u>						
	(1)	1.450,932	1.869,308	1.870,341	-	-
	(2)	-	1.517,553	1.563,830		
<u>Evolution des effectifs inscrits dans l'Enseignement Supérieur</u>						
	(5)	823,391	833,136	849,266	862,870 (4)	874,715 (4)

(1) francs courants.

(2) francs constants (déflateur - indice des prix retenu pour le calcul du PIB.

(3) indices des prix retenus pour le calcul du PIB non connus à ce jour.

(4) Chiffre prévisionnel

(5) Effectif au 13 décembre de l'année citée.

(6) avec crédits de pensions,
1978 : 12 169, 1979 : 15 010
Progression : + 15,13 %
au lieu de + 15,02 %

CHAPITRE PREMIER

LE PROJET DE BUDGET POUR 1979

Le projet de budget pour 1979 du Ministère des Universités s'élève à 13 139 millions de francs en crédit de paiement contre 11 422 millions de francs en 1978, soit une progression de 15,03 %.

Si l'on inclut dans ce chiffre les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Education pour la gestion de certains personnels (soit 679,2 millions de francs pour 1979, contre 599,7 millions de francs en 1978) la progression s'établit à 14,93 %, ce qui, dans les deux cas, est très voisin de la progression des dépenses définitives de l'Etat qui s'établit à 15,2 %.

La croissance du budget des Universités est à comparer avec celle des exercices précédents : si elle est voisine des taux relevés en 1976 et en 1977 — respectivement 15,1 % et 15,06 % — elle connaît par rapport à 1979 une progression très sensible, puisque l'an dernier le taux d'accroissement était de 9 %.

Dans cette enveloppe, on remarque la part toujours considérable des dépenses de fonctionnement qui passent de 9 955,5 millions de francs en 1978 à 11 539,5 millions en 1979, soit 15,9 %, ceci pour faire face surtout à la hausse des rémunérations. La part consacrée aux dépenses d'investissement connaît pour la première fois depuis cinq ans une augmentation, avec environ 9 % de progression pour les autorisations de programme et les crédits de paiement.

De 1 414,3 millions de francs, l'on passe à 1 535,4 millions de francs en 1979 pour les autorisations de programme, soit + 8,56 %, et de 1 467,1 millions de francs à 1 599,6 millions de francs pour les crédits de paiement, soit + 9 %. Si l'on distingue les dépenses d'investissement proprement dites (y compris la recherche) et les dépenses de soutien des programmes de recherche, les premières progressent de 733,3 à 807,1 millions de francs en autorisations de programme et de 791,1 à 871,3 millions de francs en crédits de paiement, soit plus de 10 % ; les secondes passent de 728,3 millions de francs en autorisations de programmes et en crédits de paiement, contre 681 millions de francs et 676 millions de francs respectivement en 1978, soit une progression de l'ordre de 7 %.

Au titre des crédits de personnel figurant aux chapitres de personnel et aux chapitres des subventions, la progression est plus rapide que pour les autres crédits. Ils atteignent 9 132,7 millions de francs soit 79,14 % des dépenses ordinaires, contre 77 % en 1978, et 69,5 % de l'ensemble du budget contre 67,6 % en 1978.

Les autres crédits de fonctionnement représentent 8,8 % du budget, ceux d'intervention 9,5 %, et ceux d'investissement (y compris le soutien des programmes de recherche) 12,2 %.

Le nombre net des emplois supplémentaires (budgétaires et rémunérés sur chapitres de subvention) s'établit à 1895. Cette augmentation est ventilée dans le tableau ci-après :

	CREATIONS	TRANSFERTS et changement d'imputation.	SOLDE
Emplois budgétaires :			
Budget Universités.....	+ 1 098	+ 916	+ 2 014
Budget Education.....	+ 223	— 16	+ 207
Emplois sur chapitres de subventions..	+ 575	— 901	— 326
	+ 1 896	— 1	+ 1 895

Si l'on tient compte de ces créations et transferts, le budget des Universités comprendra en 1979 72 885 emplois budgétaires auxquels il faut ajouter 16 693 emplois budgétaires ouverts au budget de l'Education, ainsi que 25 358 emplois inscrits à des chapitres de subvention. C'est donc un total de 114 936 emplois financés sur le budget de l'Etat qui seront affectés dans les établissements relevant du Ministère des Universités.

PREMIÈRE PARTIE

Les dépenses ordinaires.

Elles progressent de 15,2 %, à l'unisson du budget général et beaucoup plus qu'en 1978, mais elles n'augmentent que de 11,4 % (passant de 11 231,2 millions de francs à 12 946,9 millions de francs) si l'on prend en compte les 679,2 millions de francs de crédits de personnel inscrits au budget du Ministère de l'Education et les 728,3 millions de francs de crédits de « Soutien des programmes de recherche » inscrits au budget d'investissement, mais destinés, en fait, à des dépenses de fonctionnement matériel.

La part des mesures nouvelles, dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement, est surtout constituée par les provisions nécessaires aux augmentations de traitement qui doivent intervenir au cours de l'année.

A. — LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel absorbent la majeure partie des mesures nouvelles. Celles relatives au personnel (hors recherche) s'élèvent à 456 millions de francs, auxquelles s'ajoutent 24 millions de francs sur le budget de l'Education.

Les créations d'emplois au nombre de 1 199 (dont quatre emplois pour les Œuvres sur le chapitre 36-14) se répartissent à raison de 976 et 223 entre le budget des Universités et celui de l'Education.

Sur ces emplois, 978 permettent de poursuivre le programme de stabilisation des personnels administratifs, technique ouvriers et de service (ATOS) rémunérés sur le budget des établissements sur lesquels 150 emplois de titulaires sont ouverts. Mais les créations effectives d'emploi supplémentaires s'élèvent à 539 postes, soit sensiblement plus qu'en 1978 (429 emplois).

C'est au CNRS que va le plus grand nombre de créations. 310 emplois nouveaux sont inscrits en 1979 : 222 postes de chercheurs et 88 emplois d'(ITA) ingénieur, technicien et administratif.

La politique de transformation d'emplois, à laquelle votre Commission des Affaires culturelles apporte une particulière attention, se poursuit à un rythme soutenu pour adapter ceux-ci aux besoins des établissements et aménager les pyramides des âges.

Pour les personnels enseignants, il est prévu notamment la transformation de :

— 300 emplois de maîtres assistants en emplois de maîtres de conférences, contre 250 en 1978 ;

— 600 emplois d'assistants en emplois de maîtres assistants contre 450 en 1978 ;

— 100 emplois de lecteurs et assimilés en emplois d'assistants associés, contre 35 en 1978.

Par ailleurs, 500 transformations sont prévues pour des emplois de personnels non-enseignants au lieu de 300 en 1978 et, lesquelles par le jeu des reclassements successifs qu'elles permettent, concerneront un nombre beaucoup plus important de personnes.

Pour ce qui concerne les transferts d'emplois, il convient de noter l'inscription à des chapitres de personnel de 901 emplois (essentiellement ATOS) ouverts jusqu'à présent au chapitre 36-11 (900 pour les INSA et un pour l'École des chartes). Cette mesure doit faciliter la gestion.

Les cours complémentaires connaîtront une nouvelle revalorisation de leur taux, encore que l'on ait peu de précision sur son montant exact, la dotation, elle, est fixée à 12 millions de francs. En outre, une augmentation de 22,4 millions de francs du crédit servant à rémunérer ces enseignements, ainsi que la poursuite des réaménagements des dotations accordées aux établissements, est prévue pour répondre aux observations faites par la Cour des Comptes.

B. — LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La part affectée aux crédits de fonctionnement s'élève, dans le budget 1979, à 1 031,2 millions de francs contre 986 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 4,6 %. Si l'on tient compte des transferts de crédits effectués pour assurer la stabilisation des personnels « hors statut », les crédits de fonctionnement des enseignements supérieurs augmenteront de 7 % au total, passant de 1 015,5 millions de francs à 1 086,7 millions de francs. Ce qui est moindre que pour les dépenses de personnel, priorité ayant été donnée à celles-ci.

Ces crédits sont destinés par priorité à améliorer le montant de la subvention de fonctionnement et d'entretien accordée aux établissements relevant du Ministère des Universités. Les crédits de soutien des programmes qui représentent à eux seuls 90 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement de la recherche

universitaire augmentent moins qu'en 1978 : + 5,6 % en 1979 contre 11,2 % en 1978. En revanche, les moyens alloués au CNRS progressent davantage que l'an dernier avec + 9 % contre 6 % en 1978.

Votre rapporteur note enfin que les crédits de matériel et de fonctionnement destinés aux bibliothèques universitaires croissent de 12 %, contre 2,7 % en 1978.

C. — LES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE

Volet important de la politique menée en faveur des étudiants les plus démunis, les crédits consacrés à l'aide sociale connaissent une progression voisine de celle constatée l'an dernier : 10 % contre 9,5 % en 1978. On est loin des progressions relevées en 1976 (+ 17,2 %) et en 1977 (+ 16,8 %).

Les crédits de bourses augmentent de 36,3 millions de francs. Ces crédits doivent permettre de financer en année pleine l'augmentation du taux moyen prévu pour la rentrée 1978, de majorer ce taux à la rentrée 1979 et de relever les plafonds des ressources familiales pris en considération pour l'attribution des bourses. En même temps, l'aménagement de ces plafonds sera poursuivi afin d'éviter les ruptures dans les seuils d'attribution.

Par ailleurs, les crédits représentant la participation de l'Etat au fonctionnement des restaurants et résidences universitaires augmentent respectivement de 38,6 et de 15,7 millions de francs.

Au total, si l'on ajoute à ces actions les mesures concernant le fonctionnement du CNOUS, de la Cité internationale universitaire de Paris et de la Médecine préventive universitaire ainsi que la Sécurité sociale étudiante, les mesures nouvelles en faveur de l'Action sociale des étudiants atteignent 126,2 millions de francs.

DEUXIÈME PARTIE

Les crédits d'équipement (hors recherche).

A. — LES DONNÉES GÉNÉRALES

Les crédits figurant au budget d'équipement, compte non tenu des crédits de « soutien de programme » destinés au fonctionnement du secteur Recherche, s'élèvent à 331,7 millions de francs en autorisations de programme (299,7 millions de francs en 1978) et à un montant équivalent en crédits de paiement (329,6 millions de francs), ce qui traduit un retournement de tendance par rapport aux exercices précédents au cours desquels l'enveloppe n'avait cessé de décroître : 6,5 % en 1975, 7 % en 1976, 5,3 % en 1977 et 7,1 % en 1978.

Les autorisations de programme, allouées aux établissements d'enseignement supérieur (recherche et bibliothèques exclues), connaissent une progression de 11 % (311,1 millions de francs en 1979. au lieu de 280,1 millions de francs en 1978).

B. — L'AFFECTATION DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

La priorité accordée il y a maintenant plusieurs années à la maintenance du patrimoine immobilier et à la sécurité semble toujours retenir l'essentiel des crédits d'équipement. Notons cependant au titre des opérations nouvelles qu'une part sera notamment destinée au financement des constructions pluriannuelles suivantes :

- l'UER médicale du Kremlin-Bicêtre ;
- les UER de médecine et de pharmacie de Rouen, Le Madrillet ;
- l'achèvement de l'UER de pharmacie de Toulouse ;
- le Centre universitaire de Valenciennes ;
- le Centre universitaire de Toulon ;
- l'Université de la Corse ;
- l'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges ;
- l'Institut national polytechnique de Lorraine.

Les capacités d'accueil qui résulteront de ces opérations seront les suivantes :

— CHU de Kremlin-Bicêtre (Université de Paris-11) : 1 425 étudiants ;

— CHU de Rouen, au Madrillet : 1 200 étudiants en médecine, 400 en pharmacie ;

— UER de pharmacie de Toulouse : 2 000 étudiants.

Enfin, la rénovation de l'immeuble situé rue Vivienne et rue des Petits-Champs, acheté en vue de l'extension de la Bibliothèque nationale, à Paris, sera entreprise de même que la construction au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris, d'un local destiné à recevoir les collections zoologiques de référence.

Evolution depuis dix ans des crédits d'équipement (autorisations de programme).

				1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
M. AGRICULTURE		non compris enveloppe recherche	francs courants	845 750	650 400	600 250	541 760	521 454	519 000	366 083	385 292	299 680	331 680
			francs constants (a)	845 750	606 151	530 725	437 256	358 634	318 992	203 946	195 679		
SUPPLÉMENTAIRE	Enveloppe	sans soutien des programmes	francs courants	72 000	76 900	71 700	91 380	98 350	101 600	77 050	102 584	102 000	113 350
			francs constants (a)	72 000	71 668	63 395	73 753	67 641	62 446	42 925	52 099		
SUPPLÉMENTAIRE	recherche	soutien des programmes	francs courants	-	-	-	-	-	-	-	250 000	278 000	293 858
			francs constants (b)	-	-	-	-	-	-	-	136 368		
C. V. R. E.		sans soutien des programmes	francs courants	144 100	180 000	252 300	296 000	327 000	350 000	327 780	333 179	331 600	362 115
			francs constants (a)	144 100	167 754	225 077	238 902	224 897	215 120	182 607	169 213		
		soutien des programmes	francs courants	-	-	-	-	-	-	352 658	379 770	403 036	434 395
			francs constants (b)	-	-	-	-	-	-	209 168	207 185		
TOTAL		sans soutien des programmes	francs courants	1 061 850	907 300	924 250	929 140	946 804	970 600	770 913	821 055	733 280	807 145
			francs constants	1 061 850	845 575	817 197	749 911	651 172	596 558	429 478	416 991		
		soutien des programmes	francs courants	-	-	-	-	-	-	352 658	629 770	681 036	728 265
			francs constants	-	-	-	-	-	-	209 168	343 573	-	-

Déflateurs utilisés :

a) Formation brute de capital fixe des administrations

b) Produit intérieur brut.

TROISIÈME PARTIE

Les crédits de recherche.

Dernier volet de l'analyse du projet de budget du Ministère des Universités.

Les crédits d'investissement alloués en 1979 à la recherche passent de 433,6 millions de francs en 1978 à 475,45 millions de francs en 1979, soit une progression de 9,6 %. Si l'on ne tient pas compte, pour 1978, des crédits du programme de recherche sur l'énergie solaire qui ne figurent plus, en 1979, sur le budget du CNRS, la progression est de 12,5 %.

Dans cet ensemble, les moyens alloués à la recherche universitaire progressent de 11,1 %, alors qu'ils avaient diminué de 2,8 % en 1978.

A. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'opération de stabilisation des personnels hors statut rémunérés sur des crédits de l'enveloppe recherche se poursuit par la création de cent dix-huit emplois de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs pour les établissements d'enseignement supérieur. En outre, sur les emplois ouverts au CNRS, pour la stabilisation des chercheurs, trente et un sont réservés pour des chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires.

A ces mesures s'ajoutent, pour la première fois, quelques créations nettes d'emplois au titre de la recherche.

Les crédits de l'enveloppe recherche destinés au fonctionnement matériel de la recherche sont, comme on l'a vu, affectés au soutien des programmes inscrits au titre VI du budget ; toutefois, certaines dépenses relèvent encore d'un financement sur le titre III du budget. Ces dernières se montent à 25,6 millions de francs alors que les crédits de soutien de programmes atteignent 293,9 millions de francs (en autorisations de programmes et crédits de paiement).

Les autres crédits d'équipement s'élèvent à 113,35 millions de francs, tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement (respectivement 102 et 89,5 millions de francs en 1978).

Sur l'ensemble des autorisations de programmes, 57,5 millions de francs sont prévus pour le programme d'action prioritaire n° 25 du VII^e Plan relatif au renforcement du potentiel scientifique du pays.

B. — CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les subventions prévues pour le CNRS et ses instituts sont de 3 295,3 millions de francs en crédits de paiement.

La subvention de fonctionnement, destinée essentiellement aux dépenses de personnel, passe de 2 100,4 millions de francs à 2 432,5 millions de francs (+ 15,8 %). Cette augmentation provient pour 263,5 millions de francs d'ajustements de crédits et pour 68,5 millions de francs du coût des créations et transformations d'emplois.

Les emplois ouverts au nombre de 571 comprennent, d'une part, 310 créations nettes : 222 emplois de chercheurs et 88 de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) ; sur ces emplois, 170, dont 100 chercheurs, sont affectés au programme d'action prioritaire n° 25 du VII^e Plan ; d'autre part, 261 emplois pour la stabilisation de personnels hors statut, dont 153 chercheurs et 108 ITA.

A ces créations, il faut ajouter 463 transformations d'emplois, dont 73 chercheurs et 390 ITA.

Les crédits de soutien des programmes passent de 403 à 434,4 millions de francs en autorisations de programmes et crédits de paiement. Les autres crédits d'équipement progressent de 331,6 millions de francs à 362,1 millions de francs en autorisations de programmes, soit une progression de + 9,2 %, mais en fait de 12,9 % si l'on ne tient pas compte pour 1978 des crédits d'équipement du programme de recherche sur l'énergie solaire qui, inscrits alors au budget du CNRS, ne le sont plus en 1979, et de 258,7 à 428,4 millions de francs en crédits de paiement dont la très forte augmentation (65 %) se justifie par les besoins constatés. Sur l'ensemble des autorisations de programmes un montant de 244,13 millions de francs est consacré au programme d'action prioritaire n° 25 relatif au renforcement du potentiel scientifique du pays.

**Le tableau ci-après
retrace le détail de l'évolution consacrée à l'enseignement supérieur pour 1979.**

	Chapitres	Universités et autres établissements d'U.E. (1)		Formation continue		Relations internationales		Administration		T O T A L	
		1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979
Crédits de personnel	31-01	-	-	-	-	-	-	633 126	769 256	633 126	769 256
	31-02	-	-	-	-	-	-	115 977	137 655	115 977	137 655
	31-11	3 665 797 138	4 704 425 288	52 403 141	62 925 181	32 102 892	29 935 515	-	-	3 950 303 171	4 797 286 284
	31-12	174 953 916	200 771 010	3 172 539	3 257 051	6 569 622	6 926 773	-	-	184 696 077	210 957 634
	31-91	264 748 598	351 950 210	4 834 905	4 744 015	12 414 737	12 197 215	64 131	74 075	282 062 371	368 965 515
	31-94	7 124 914	5 447 580	811 914	434 391	-	-	-	-	7 936 828	5 881 971
	31-95	8 696 779	10 476 770	-	-	-	-	-	-	8 696 779	10 476 770
	33-90	257 278 308	294 837 954	5 278 453	5 026 311	4 494 671	5 118 672	142 163	162 429	267 193 595	305 145 366
	33-91	170 390 960	196 241 627	3 515 307	3 522 332	2 425 386	3 646 807	88 199	98 341	176 419 852	202 509 107
	36-11	368 104 130	365 424 268	1 914 000	2 009 700	-	-	-	-	370 018 130	367 433 960
37-93	-	-	-	-	-	-	-	696 142	575 840	696 142	575 840
Total I (Universités)		5 117 094 743	6 129 575 007	71 930 259	81 918 981	58 007 306	56 026 982	1 739 738	1 817 596	5 248 772 048	6 270 139 366
Crédits Education		572 669 551	648 115 247	9 942 176	10 885 101	3 195 014	2 615 763	1 573 176	1 786 535	567 379 919	663 402 644
Total II (Universités + Education)		5 689 764 294	6 777 690 254	81 872 435	92 804 082	61 202 322	58 642 745	3 312 916	3 604 131	5 816 151 967	6 933 542 010
Crédits de fonctionnement (actuel)	34-11	8 043 461	9 196 056	15 967	20 669	8 038 898	8 523 432	-	-	16 098 326	17 740 157
	34-12	713 090	753 129	-	-	-	-	-	-	713 090	753 129
	34-91	1 032 172	1 269 172	-	-	-	-	-	-	1 032 172	1 269 172
	34-92	44 550	44 550	-	-	-	-	-	-	44 550	44 550
	36-11	678 507 054	917 056 042	27 281 910	29 544 567	2 150 000	2 460 000	-	-	907 938 964	948 460 609
	36-19	-	-	-	-	-	-	16 405 067	16 405 067	16 405 067	16 405 067
	37-93	-	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total		888 347 327	928 318 949	27 297 877	28 965 236	10 188 898	10 983 432	17 405 067	17 405 067	943 299 169	985 672 684
Interventions	43-11	21 009 200	28 764 200	-	-	3 770 760	3 770 760	-	-	29 779 960	32 534 960
	43-12	12 220 000	12 220 000	-	-	-	-	-	-	12 220 000	12 220 000
	43-71	-	-	-	-	844 980	844 980	-	-	844 980	844 980
Total		36 229 200	40 984 200	-	-	4 615 740	4 615 740	-	-	42 644 940	45 599 940
TOTAL UNIVERSITES		6 043 771 871	7 048 878 556	99 228 136	110 804 217	72 811 946	72 426 154	19 144 805	19 222 663	6 214 656 157	7 301 411 990
TOTAL EDUCATION		572 669 551	648 115 247	9 942 176	10 885 101	3 195 014	2 615 763	1 573 176	1 786 535	567 379 919	663 402 644
TOTAL GENERAL (Universités et Education)		6 616 441 422	7 746 994 203	109 170 312	121 769 318	76 006 960	75 041 917	20 717 983	21 009 196	6 782 236 076	7 964 814 634

(1) I compris recherche (hors enveloppe).

CHAPITRE II

LE BILAN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE ET LES PROBLEMES EN COURS

PREMIÈRE PARTIE

L'année universitaire 1977-1978 a été comme la précédente, une année dépourvue d'agitation. Alors qu'il y a dix ans, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur était promulguée dans les circonstances que l'on sait, la situation dans les universités s'est considérablement modifiée et, mais l'on ne peut l'avancer sans crainte, qu'elle se soit améliorée.

Deux traits ont caractérisé l'année écoulée :

- *la stabilisation des effectifs d'étudiants qui se poursuit ;*
- *le rééquilibre des formations qui est entrée dans les faits.*

La stabilisation des effectifs se traduit par une progression très modérée du nombre des étudiants : de 772 000 en 1974-1975, ils étaient 811 000 en 1975-1976 (+ 5,1 %) puis 821 000 en 1976-1977 (+ 1,3 %) et 837 000 en 1977-1978 (+ 2 %).

Ce ralentissement global est dû à la stabilisation depuis trois ans du flux d'entrée en première année de 1^{er} cycle des universités, autour de 158 000. L'augmentation l'année dernière du flux est en fait imputable aux IUT qui ont reçu, en 1977-1978, 25 000 nouveaux étudiants contre 22 000 en 1976-1977.

Cette tendance à la stabilisation des effectifs recouvre des évolutions contrastées entre les disciplines. Ainsi, ils n'augmentent que de 0,5 % en médecine et en lettres, de 1 % en droit, de 1,5 % en sciences économiques et de 2,1 % en odontologie.

L'augmentation est en revanche beaucoup plus ample en sciences où ils passent de 128 000 en 1976-1977 à 133 000 en 1977-1978, soit une progression de 3,3 %, en pharmacie 4 %, dans les IUT 7,1 % et dans les filières nouvelles de mathématiques appliquées aux sciences sociales et d'administration économique et sociale avec 23 %.

Cette évolution traduit une certaine adaptation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et social.

L'amenuisement des débouchés offerts par l'enseignement et la recherche explique la stabilisation des effectifs en lettres. La faible progression en droit et en sciences économiques est la conséquence de l'orientation des étudiants vers les filières nouvelles de mathématiques appliquées et d'administration économique. Quant à la médecine, les effets de la sélection conjugués aux perspectives professionnelles moins ouvertes détournent un certain nombre d'étudiants.

Cette tendance doit s'accroître au cours des prochaines années et permettre d'atteindre un équilibre entre les exigences d'une ouverture de l'Université sur l'extérieur et le maintien de la vocation traditionnelle à la diffusion, d'une culture de haut niveau ainsi qu'à la recherche sans laquelle il n'est pas de renouveau culturel et de progrès.

L'année 1978 aura également été marquée par l'adoption d'une série de mesures législatives et réglementaires importantes. Ainsi, l'adoption de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifie les articles 27 et 30 de la loi du 12 novembre 1978 d'orientation de l'enseignement supérieur. Ces deux adaptations, auxquelles le Sénat, à l'initiative de sa Commission des Affaires culturelles, a apporté une contribution décisive, ont déjà permis de modifier *le recrutement et le statut des personnels vacataires*. Dans un même texte réglementaire, le Ministère a modifié le statut des *assistants* qui participent, notamment en droit et lettres, à la délivrance des diplômes.

La position de votre commission qui a été maintes fois déformée, doit être rappelée ici : la promotion de l'enseignement supérieur à laquelle elle tient tout particulièrement passe par un recrutement de haut niveau de ses maîtres. La présence accidentelle au sein du corps enseignant de personnels qui n'ont pas les qualifications requises et qui ont fait la preuve qu'ils ne les avaient pas n'est donc pas souhaitable. Autant, *votre commission se rallie à la demande formulée par certains de mettre en place un plan de titularisation pour ceux des assistants qui remplissent les conditions normales d'aptitude au recrutement des enseignants, autant elle réclame le dégagement des cadres pour ceux qui ne répondent pas à ces conditions et dont le maintien en fonction aura pour effet de dévaluer l'enseignement supérieur.*

L'accueil des étudiants étrangers avait fait l'objet au cours de l'examen du projet de budget pour 1978 d'une série d'observations de votre commission. Celle-ci en effet s'inquiétait du taux anormalement élevé d'échec à la fin du premier cycle et suggérait qu'une étude soit conduite pour examiner les causes de ce phénomène.

Le Ministère des Universités n'a pas, comme à l'accoutumée, répondu à l'attente de votre rapporteur, et les éléments qui lui ont été communiqués (cf. annexe) sont nettement insuffisants pour juger de la portée de décisions prises cette année.

La commission rappelle que l'accueil d'étudiants étrangers doit être sélectif et de qualité.

Sélectif, pour offrir à ces étudiants ce que l'Université française peut leur apporter de nouveau et de spécifique et justifier ainsi un déplacement long et coûteux.

De qualité, pour leur donner les moyens d'un *cursus* harmonieux et atténuer les inévitables problèmes engendrés par le déracinement et la solitude.

C'est cette politique orientée vers ces deux objectifs qui devra être poursuivie.

D'autres problèmes ont été également évoqués au cours de l'année, comme celui de *la carte universitaire*.

Votre rapporteur constate avec satisfaction que la position du Ministère des Universités a sensiblement évolué : après des années d'hostilité à l'élaboration de tout document susceptible d'orienter un tant soit peu l'organisation de l'enseignement supérieur sur notre territoire national, le Ministre a admis cet automne qu'un tel document était nécessaire. Votre rapporteur n'aura pas l'incongruité de se flatter d'avoir amené le Ministre à la raison : il se félicite d'avoir eu raison avant lui et l'engage à travailler sur ce problème dans le plus large esprit de concertation. La Commission des Affaires culturelles est d'ailleurs tout à fait disposée à apporter à ce problème important son concours actif.

Demeurent les problèmes des bibliothèques et de l'aide sociale. En raison de l'acuité de l'un et de l'autre, votre rapporteur s'est engagé, répondant à l'attente de votre Commission des Affaires culturelles, à les analyser plus précisément et tenter d'appeler l'attention du Ministère.

DEUXIÈME PARTIE

Les bibliothèques universitaires.

A. — LES DONNÉES GÉNÉRALES

Instruments indispensables au fonctionnement des universités, au plan de l'enseignement comme à celui de la recherche, les bibliothèques universitaires connaissent actuellement une situation des plus préoccupantes. Au nombre de 47, avec 14 bibliothèques interuniversitaires — dont 11 en province et 3 dans la région Ile-de-France — et 33 bibliothèques d'universités dont 25 en province (2 dans les Départements d'Outre-Mer et 6 dans la région d'Ile-de-France), elles comprennent, d'un point de vue fonctionnel, un total de 165 sections de taille variable (Droit, Lettres, Sciences, Médecine, Pharmacie) dont 123 en province et 42 à Paris.

Les effectifs des personnels se montent à 2 148 personnes dont 1 216 sont bibliothécaires et sous-bibliothécaires, soit 43 % du total.

Ces catégories de personnels se répartissaient en 1978 de la manière suivante :

Personnel scientifique (conservateurs).....	482
Personnel technique (sous-bibliothécaires).....	734
Personnel administratif	632
Personnel de service.....	1 093
Personnel ouvrier	46
<hr/>	
Total du personnel titulaire.....	2 987
Personnel contractuel	157
Personnel ouvrier rémunéré sur la base du commerce et de l'industrie	4
<hr/>	
Total général	3 148

L'évaluation la plus récente des collections qui remonte à 1976 fait apparaître qu'elles détenaient environ 12 000 000 de volumes et 85 000 titres de périodiques répartis sur 600 000 mètres carrés de locaux.

B. — LA SITUATION ACTUELLE

Le VI^e Plan avait prévu un certain nombre de normes pour évaluer le développement pluriannuel des bibliothèques. Pour mémoire, ces normes s'établissaient comme suit :

- 1,5 mètre carré par lecteur ;
- 1 place disponible pour 8 lecteurs potentiels ;
- 50 volumes par lecteur ;
- 5 600 abonnements pour 10 000 lecteurs ;
- 210 francs de budget par lecteur ;
- 1 spécialiste pour 400 lecteurs.

Votre rapporteur, qui n'a pas reçu, mais qui s'en étonnera, du Ministère des Universités les informations précises qu'il avait demandées sur l'application du VI^e Plan, peut néanmoins communiquer l'état de sa mise en œuvre en 1976. Bien qu'ancien, cet état fait légitimement craindre que la situation a empiré depuis eu égard à l'indigence des dotations pour 1977 et pour 1978 :

- 0,5 mètre carré par lecteur en province ;
- 0,51 mètre carré par lecteur dans la région parisienne ;
- 1 place pour 20 lecteurs environ en province ;
- 1 place pour 18 lecteurs à Paris ;
- 25 volumes par lecteur en province ;
- 42 volumes par lecteur à Paris ;
- 1 200 abonnements pour 10 000 lecteurs ;
- 33 francs de budget par étudiant pour l'achat de livres ;
- 1 spécialiste pour 550 lecteurs en province ;
- 1 spécialiste pour 1 200 lecteurs à Paris.

Les dépenses exposées par l'Etat en 1978 s'élevaient à 227 millions de francs, soit 274 F par étudiant et 4,33 F par habitant, ce qui est bien inférieur aux sommes dépensées pour le même objet dans des pays comparables, comme l'Allemagne par exemple. Signalements d'ailleurs que 1978 marque une baisse par rapport à 1977, puisque les chiffres (en francs constants) faisaient apparaître pour une dotation globale de 230 millions de francs un quota par étudiant de 284 F, soit 4,40 F par habitant.

Cette situation explique pourquoi les UER et les laboratoires ont été conduits à créer des centres de documentation qui leur sont propres mais qui obèrent d'autant leurs dotations de fonctionnement.

Sans doute les mesures prises depuis le début de la décennie ne doivent pas être sous-estimées et il convient de rappeler l'intense effort entrepris dès 1955 pour accroître et rénover le parc immo-

bilier des bibliothèques universitaires. Le tiers de la surface bâtie actuelle a été mis en service depuis 1971 et toutes les opérations ont donné lieu à l'attribution de dotations d'équipement en mobilier et en livres, à raison de 35 % du coût de construction comme le prévoyait le VI^e Plan.

Cela dit, *la situation est loin d'être satisfaisante.*

Sans évoquer plus avant la vétusté de certains locaux et les difficultés de fonctionnement qui les accompagnent — notamment les acquisitions d'ouvrages et de périodiques — *les effectifs en personnel sont bien insuffisants au regard du minimum souhaitable.* Il faudrait, pour atteindre ce niveau, créer dans l'immédiat 230 postes de bibliothécaires, 300 de sous-bibliothécaires, 800 postes de magasiniers... On sera loin du compte cette année encore, puisque le Ministère, en réponse à une question de votre rapporteur, indique que vingt emplois seront créés pour l'ensemble des bibliothèques, mais que, et chacun appréciera le détail, ceux-ci n'ont pas encore été répartis !

C. — LES PERSPECTIVES POUR 1979

Les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1979 en vue de l'attribution des subventions de fonctionnement destinées aux bibliothèques universitaires marquent, par rapport à ceux de 1978, une augmentation de 12 %.

Le tableau ci-après récapitule la ventilation de ces crédits.

	1978	1979 (Prévisions.)	OBSERVATIONS
Personnel	147 158 064	171 469 594	Chapitres 31-61 et connexes.
Fonctionnement matériel :			
Frais de déplacement.....	387 816	422 191	Chapitre 34-61.
Subventions de fonctionnement	56 103 663	62 844 046	Chapitres 36-61 en 1978, 36-11 en 1979.
Renouvellement de matériel.....	2 000 000	2 000 000	Chapitre 66-70.
Autres crédits d'équipement (y compris premier équipement en matériel) autorisations de programme	18 433 000	14 667 000	Chapitres 56-10 (Constructions et travaux) et 66-70 (Matériel).
Crédits accordés par le Centre national des lettres.....	3 650 000	Non encore déterminé.	Crédits accordés sur le produit de la taxe à la reprographie.

Ce budget appelle une série d'observations.

Si l'accroissement de 12 % marque un réel progrès par rapport à l'année 1978, où ceux-ci ne progressaient que de 2,7 %, ce budget reste bien en deçà de l'effort significatif que votre commission attendait après les observations qu'elle avait déjà formulées l'an dernier.

Les crédits d'équipement, pour leur part, diminuent de 20,6 %, alors que le nombre de places offertes est, comme on l'a vu, notoirement insuffisant. En outre, l'importante opération d'équipement en faveur de la Bibliothèque nationale dans l'immeuble de la rue Vivienne — que votre commission approuve — va immanquablement réduire la dotation destinée aux bibliothèques universitaires à la portion congrue.

D'après les indications qui lui ont été fournies, les opérations suivantes ont été entreprises ou poursuivies :

— bibliothèque de l'Université de Paris XI, section Médecine (Kremlin-Bicêtre), superficie 1 987 mètres carrés (estimation prévisionnelle : 7 millions de francs) ;

— bibliothèque de l'Université de Rouen, section Médecine-Pharmacie (superficie 2 500 mètres carrés, estimation prévisionnelle : 6,1 millions de francs) ;

— bibliothèque de l'Université de Corté (superficie 1 500 mètres carrés, estimation prévisionnelle : 4,1 millions de francs).

Indépendamment de la modicité des crédits d'équipement, l'attribution des crédits de fonctionnement est particulièrement critiquable. D'après le Ministère : « l'amélioration de la méthode de répartition fait l'objet de recherches constantes », et il ajoute :

« En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, s'il n'apparaît pas que les critères doivent être fondamentalement remis en cause, des aménagements sont néanmoins envisageables. Une étude sera entreprise à la rentrée prochaine, avec le concours d'un groupe d'experts, afin d'amender le cas échéant, dès 1979, le système pratiqué jusqu'ici. »

Gageons que les « experts » trouveront le temps de la réflexion pour juger que les critères présentement utilisés ne brillent pas par leur rationalité. Les critères d'attribution en 1978 et 1977 s'établissaient comme suit :

1° Surface de plancher : 47 F par mètre carré (même taux en 1977) ;

2° Effectif des étudiants : 23,50 F par étudiant (20 F en 1977) ;

3° Nombre d'unités fonctionnelles : 12 000 par unité en droit (10 000 en 1977), 24 000 en médecine-pharmacie et en lettres. (20 000 F en 1977) et 36 000 F en sciences (30 000 en 1977).

L'année 1979 n'apportera qu'une majoration des crédits. Elle ne modifiera pas les méthodes de répartition. Or, *la simple prise en compte des mètres carrés de plancher est un critère des plus contestables* : la superficie n'est pas une base suffisamment significative pour déterminer les besoins.

Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que les dépenses afférentes au chauffage sont fonction du volume et l'on percevra l'inanité du système actuel de répartition.

L'an dernier, à la même époque, votre rapporteur appelait l'attention du Ministère sur la situation des bibliothèques. Sans doute a-t-il été partiellement entendu puisque la dotation pour cette année, avec 12 %, marque une amélioration modérée mais réelle. On reste cependant encore loin des 30 % qu'il eût fallu simplement pour rattraper la faiblesse des dotations des précédents exercices.

Au cours de l'année, il a été procédé à la réforme de la Division pour la coopération et l'automatisation (DICA) qui a été remplacée par l'Agence universitaire de documentation informatisée scientifique et technique — l'AUDIST — à la tête de laquelle a été placé le professeur Jacques Emile Dubois. Cet organisme, dont la création était indispensable aura pour mission d'évaluer l'information, de fabriquer des données et de moderniser la diffusion en introduisant plus de rapidité grâce aux techniques modernes et davantage de coordination.

Votre commission prend volontiers acte de cette réforme, à bien des égards prometteuse.

Elle ne saurait toutefois s'en satisfaire et dans l'état actuel des choses, veillera à ce que, pour l'exercice prochain, la dotation, en équipement comme en fonctionnement, soit revalorisée de façon substantielle. S'il convient en effet de développer et de moderniser les grandes bibliothèques et leur donner les moyens d'un nécessaire rayonnement international, il ne saurait être question pour celles-ci de prendre le relai des petites unités dont la vocation est tout autre.

« *L'effort significatif* » attendu en faveur des bibliothèques universitaires reste encore à faire. Votre Commission des Affaires culturelles veillera à ce que l'année 1980 marque sur ce point un tournant décisif pour hisser notre pays au niveau des grands pays industriels dans le domaine de la lecture.

TROISIÈME PARTIE

L'aide sociale aux étudiants.

Pour leur effectif global, les étudiants représentent environ 1,6 % de la population totale du pays, autant dire qu'ils constituent à eux seuls un groupe social important, d'autant plus qu'ils deviennent, pour la plupart, les cadres du pays dans tous les domaines : administratif, culturel, artistique, industriel, scientifique, médical...

Cependant, ce groupe n'est pas homogène et il s'en faut de beaucoup : le critère retenu de l'étudiant inscrit dans les universités ne donne pas une indication satisfaisante puisqu'elle recouvre indistinctement des personnes dont le statut varie à l'infini tant au plan de l'âge que du régime des études suivies, des établissements, sans parler de la condition socio-économique propre à chacun d'eux.

Il n'est pas aussi aisé qu'il y paraît de raisonner sur le problème de l'aide sociale dans la mesure où celle-ci s'adresse *ipso facto* non à une seule, mais à de multiples catégories et que les effectifs n'apportent pas toujours des éléments significatifs pour appréhender tous les problèmes.

Il faut cependant remarquer que si la gratuité des études universitaires en France est bien réelle, les études, comme chacun sait, sont onéreuses et cette dichotomie explique en partie l'ambiguïté des systèmes d'aide actuellement en vigueur et que votre rapporteur se propose d'analyser autant que faire se peut.

Le projet de budget pour 1979 en matière d'aide sociale ne progresse guère par rapport à l'année dernière. L'augmentation globale sera en 1979 de 10 % contre 9,5 % en 1978. Autrement dit la progression suit sensiblement le rythme annuel de hausse de prix. A titre de comparaison, on peut rappeler que la hausse globale de l'aide s'établissait à 16,8 % en 1977 et 17,2 % en 1976. L'augmentation des dotations consacrées à l'aide indirecte s'établit à 13 % par rapport à 1978 ; en revanche l'aide directe constituée essentiellement par les crédits de bourses ne progressent que de 6,2 % pour l'exercice 1979, ce qui, compte tenu de la hausse inéluctable des prix, se traduira par un amenuisement du pouvoir d'achat des bénéficiaires de ces aides.

Oeuvres universitaires et scolaires: crédits consacrés (en francs).

Subventions totales versées aux Oeuvres Universitaires et Scolaires au cours des années considérées.	1 9 7 8	1 9 7 9
1) Ministère des Universités :		
- Chapitre 36-14 :		
Personnel :	140 913 054	160 124 221
Fonctionnement-matériel :	3 869 419	4 513 919
TOTAL CHAPITRE 36-14 :	144 782 473	164 638 140
- Chapitre 46-11 :		
F.S.U. :	7 075 000	7 223 000
Activités culturelles :	2 215 000	2 598 700
Service Liaison Etudiants-Entreprises :	355 000	400 000
Activités Médico-sociales :	910 256	964 891
Cités Universitaires :	84 995 935	100 690 783
Restaurants Universitaires :	270 901 200	307 750 000
Entretien et équipement :	10 341 999	11 961 999
Formation continue :	367 000	389 000
TOTAL CHAPITRE 46-11 :	377 161 390	431 980 373
TOTAL MINISTERE DES UNIVERSITES :	521 943 863	596 618 513
	+ 12,6 %	+ 14,5 %
2) Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs		
Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM :		
(Bourses de vacances)	150 000	150 000
3) Ministère des Affaires Etrangères :		
(Etudiants étrangers boursiers du Gouvernement Français)		
Activités d'accueil :	2 300 000	2 300 000
Bourses et indemnités :	81 000 000	81 000 000
Total Ministère des Affaires Etrangères :	83 300 000	83 300 000
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES :	605 393 863	680 068 513
% d'augmentation par rapport à l'année précédente	+ 10,6 %	+ 12,33 % par rapport à 1978

A. — L'AIDE DIRECTE : LES BOURSES

Le nombre des bourses attribuées par le Ministère des Universités en 1977-1978 a été de 91 791. En y incluant les allocations de recherche accordées par la DGRST à des étudiants de troisième cycle, il atteint 93 889.

Le taux moyen réel des bourses accordées a été pour l'année 1978 de 5806, légèrement supérieur au taux budgétaire qui s'établissait à 5 571 francs.

Le Ministère des Universités, à qui votre rapporteur avait demandé d'effectuer une étude approfondie sur le niveau de vie des étudiants depuis dix ans avec une analyse comparée avec les principaux pays européens de la CEE, a répondu — pour la deuxième année consécutive — que ce travail d'analyse serait mené à bien... l'an prochain. C'est bien regrettable car cela doit constituer le préalable à toute réforme digne de ce nom.

Pour l'heure, il nous faut nous contenter du tableau décrivant l'origine socio-professionnelle des bénéficiaires, lequel ne révèle évidemment que des éléments d'informations fragmentaires mais néanmoins significatifs.

Répartition des boursiers de l'enseignement supérieur par catégories socio-professionnelles.

Année universitaire 1977-1978.

		Agriculteurs exploitants	Ouvriers Agricoles	Artisans	Professions Libérales Cadres Supérieurs	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers	Personnel de service	Autres Catégories	Non actifs Retraités	Sans Profession	Indéterminés	TOTAL
Universités INP - IEP Paris CPAG	Effectif	12 270	991	4 877	3 228	6 936	14 729	17 199	2 896	1 173	5 420	11 740	3 188	84 647
	%	14,49	1,17	5,76	3,81	8,19	17,40	20,31	3,42	1,38	6,40	13,86	3,76	100
Ecoles d'Ingénieurs publiques et privées	Effectif	817	65	235	128	338	846	970	116	44	197	559	175	4 390
	%	18,61	1,48	5,35	2,91	7,69	19,27	19,81	2,64	1,-	4,48	12,73	3,98	100
Autres écoles publiques et privées	Effectif	739	35	324	300	517	660	571	79	72	176	414	45	3 932
	%	18,79	0,89	8,24	7,62	13,14	16,78	14,52	2,-	1,83	4,47	10,52	1,14	100
Tous établissements d'enseignement supér.	Effectif	13 826	1 091	5 436	3 656	7 791	16 235	18 640	3 091	1 289	5 793	12 713	3 408	92 969
	%	14,87	1,17	5,84	3,93	8,38	17,55	20,04	3,32	1,38	6,23	13,67	3,66	100

On remarque, ce qui n'est pas une surprise, qu'à mesure que le milieu social auquel appartient l'étudiant s'élève, le nombre de boursiers diminue. Or, une étude, conduite par Benoît Millot de l'Institut de recherches sur l'économie de l'éducation de l'université de Dijon (1) révèle qu'en termes relatifs, l'aide publique représente 44 % des ressources des enfants d'agriculteurs (plus favorisés semble-t-il par le système de bourses), 32 % des ressources des enfants d'ouvriers, 25 % de celles des enfants de salariés, mais seulement 22 % de celles des enfants de cadres moyens. Or, écrit l'auteur : « malgré l'effort financier particulièrement important de la part des familles « des classes moyennes » pour leurs enfants étudiants, la somme de l'aide privée et de l'aide publique reste très en deçà des « besoins » des étudiants... Quant aux enfants des milieux les plus modestes, l'assistance qu'ils reçoivent de l'Etat, bien que supérieure, ne parvient pas non plus à compenser la faiblesse ».

Dès lors, *l'intervention de l'Etat se caractérise surtout par une insuffisance générale et les crédits inscrits dans le projet de budget ne sont pas à vraiment dire prometteurs*. Qu'on juge : pour la deuxième année consécutive, la progression des crédits de bourse se situe autour de 6 %, alors que l'augmentation avait été de 15,3 % en 1976 et de 14 % en 1977. Certes, il est bien prévu d'accorder une augmentation différenciée aux étudiants les plus démunis — qui ne sont cependant pas toujours les bénéficiaires des bourses les plus élevées — mais l'augmentation sera, en pourcentage, moins élevée pour le dernier échelon (+ 5,28 %) que pour le premier (+ 8,25 %). Autrement dit, comme les échelons de bourse les plus élevés vont se situer en dessous du taux moyen d'augmentation fixé, en 1977, à 6 %, *les étudiants les moins favorisés vont donc se trouver, en fin d'année, avec des ressources diminuées par rapport à celles de l'année dernière*. Cette situation se traduira, pour certains, soit par l'abandon pur et simple de leurs études, soit au recours à l'exercice d'un travail salarié — lequel réduira leur chance de succès — ce qui dans les deux cas ne va pas dans le sens d'une politique d'égalisation des chances.

Les indications fournies par le Ministère ne donnent — et cela est déplorable — aucun chiffre permettant d'évaluer le nombre approximatif de boursiers pour 1979. On peut craindre qu'une telle discrétion ne dissimule des chiffres peu encourageants et que la tendance relevée depuis huit ans ne s'inverse. En effet, entre 1970 et 1978, le nombre d'étudiants boursiers passait de 17 % à 11 % de la population étudiante alors que ce taux était de 22 % en 1963.

(1) L'IREDU est dirigé par le professeur Fischer. Cette étude a été publiée dans la revue *Droit social*, n° 11, de novembre 1977.

Le tableau ci-après donne une idée encore plus nette de l'évolution des bénéficiaires des bourses entre 1965 et 1977 :

	NOMBRE de boursiers.	NOMBRE d'étudiants.	POURCENTAGE de boursiers.
	(Unité : milliers.)		
1965-1966	515	83	16,1
1966-1967	564	101	17,9
1967-1968	621	111	17,9
1968-1969	729	128	17,6
1969-1970	755	123	17
1970-1971	801	128	16
1971-1972	837	130	15,5
1972-1973	891	124	13,9
1973-1974	898	110	12,2
1974-1975	930	113	12,1
1975-1976	997	113	11,3
1976-1977	1 017	109	10,7

Source : B. Millot, F. Orivel, *L'Allocation des ressources dans l'enseignement supérieur français. Evaluation et rationalité*. Thèse pour le doctorat d'Etat ès sciences économiques, université de Dijon, 1976.

Ce pourcentage auquel on est arrivé en 1976-1977 est donc particulièrement faible, et l'on peut, sans grand risque d'erreur, avancer que le nombre de boursiers en valeur absolue se situera pour l'année 1979 au niveau de celui des années 1965-1966.

B. — L'AIDE INDIRECTE

Les crédits consacrés à l'aide indirecte, c'est-à-dire principalement aux restaurants et aux résidences progressent de 13 % contre 12,7 % en 1978 et 19,6 % en 1977.

1. *Les restaurants universitaires.*

La part consacrée aux restaurants universitaires augmente de 12,9 %. Le tableau ci-après retrace l'évolution des crédits depuis 1970, ainsi que le montant des subventions-repas :

ANNEES	MONTANTS DES CREDITS consacrés aux restaurants universitaires (chapitre 46-11).		MONTANT DE LA SUBVENTION-REPAS accordée par l'Etat.			
	Francs courants.	Francs constants (1) 1970.	Au 1 ^{er} janvier de chaque année.		A la rentrée universitaire de cette même année.	
			Francs courants.	Francs constants (1) 1970.	Francs courants.	Francs constants (1) 1970.
1970	122 601 000	122 601 000	1,65	1,65	1,75	1,75
1971	135 385 000	128 327 014	1,75	1,66	1,85	1,75
1972	148 015 000	132 156 250	1,85	1,65	1,95	1,74
1973	160 481 000	133 511 647	1,95	1,62	2,15	1,79
1974	162 500 000	118 873 445	2,15	1,57	2,45	1,79
1975	188 214 000	123 176 701	2,45	1,60	3	1,96
1976	209 032 400	124 795 462	3	1,79	3,30	1,97
1977	240 029 760	131 020 611	3,30	1,80	3,50	1,91
1978	270 901 200		3,50	>	4	>
1979 (prévisions)	307 750 000		4	>	4,40	>

(1) Déflateur utilisé : prix à la consommation, 295 articles ; base 100, 1970.

Si l'on rapporte le montant de cette dernière au nombre d'étudiants, on remarque au cours de la période 1965-1975 qu'elle s'est réduite de moitié en francs constants.

Le système actuellement en vigueur, pour le paiement des repas, n'y est pas étranger. Chaque fois que le Ministère des Universités a des velléités d'augmenter la subvention — qui participe pour 50 % dans le prix de repas, laissant l'autre moitié à la charge de l'usager — il encourt inmanquablement l'ire des étudiants, toutes tendances confondues. Or cette stagnation ne peut se faire, cela est évident, qu'au détriment de la qualité et il est non moins évident qu'avec un prix de revient fixé à 8 francs par repas au 1^{er} janvier 1979 les usagers se sustenteront cette année encore plus sûrement d'un frichti peu avenant que d'un de ces mets qui sont l'orgueil de notre gastronomie nationale.

Il y a sur ce point un indice qui ne trompe pas, celui de la fréquentation.

Le tableau ci-après montre assez clairement que celle-ci se stabilise et l'on comprend pourquoi, ce qui traduit même une baisse en raison de l'accroissement des effectifs d'étudiants au cours de la période concernée.

ANNEES	Nombre de places assises mises à la disposition des étudiants			Nombre de repas subventionnés servis dans les restaurants universitaires				Nombre de repas servis par places par jour dans les restaurants gérés par les Oeuvres			
	Restaurants gérés par les Oeuvres	Restaurants agréés par les Oeuvres	Nombre total de places	Gérés	Agréés	Total pour l'année	Différence avec l'année précédente		Midi	Soir	Total
							Nombre	%			
1968	69 968	15 806	85 774	45 664 432	9 356 366	55 020 798	+ 2 496 154	+ 4,75%	1,95	1,25	3,20
1969	78 586	17 297	95 883	56 424 813	10 027 965	66 452 778	+ 11 431 980	+ 20,8 %	2,10	1,30	3,40
1970	82 407	20 394	102 801	59 685 767	11 241 356	70 927 123	+ 4 474 345	+ 6,75%	2,21	1,35	3,56
1971	89 437	20 358	109 795	62 895 489	11 821 616	74 717 105	+ 3 789 982	+ 5,35%	2,13	1,28	3,41
1972	93 270	19 112	112 382	65 014 820	12 134 139	77 148 959	+ 2 431 854	+ 3,25%	2,16	1,26	3,42
1973	95 654	21 610	117 264	62 602 767	11 627 115	74 229 882	- 2 919 077	- 3,8 %	2,04	1,16	3,20
1974	100 754	24 312	125 066	60 403 736	11 356 280	71 760 016	- 2 469 866	- 3,35%	1,98	1,09	3,07
1975	101 186	24 659	125 845	58 831 388	11 480 600	70 311 988	- 1 448 028	- 2,01%	1,93	1,03	2,96
1976	102 246	29 091	131 337	57 221 595	11 370 766	68 592 361	- 1 719 627	- 2,44%	1,76	0,98	2,74
1977	102 679	36 263	138 942	58 579 870	12 439 346	71 019 216	+ 2 426 855	+ 3,53 %	1,92	0,95	2,87
1978 Prévis.	103 179	36 263	139 442	59 850 000	13 000 000	72 850 000	+ 1 830 784	+ 2,57%	1,98	0,98	2,96
1979 Prévis.	103 879	36 863	140 742	60 350 000	13 500 000	73 850 000	+ 1 000 000	+ 1,37 %	2,02	1,00	3,02

2. — *Les résidences universitaires.*

Depuis plusieurs années, la dotation figurant au chapitre 46-11 au titre du fonctionnement, relatif aux résidences universitaires, a crû sensiblement plus vite que le budget des Universités. La progression est de 18,4 % en 1979, elle était de 20,8 % en 1978, de 35 % en 1977, de 37 % en 1976, et de 17,5 % en 1975. Cet effort considérable a permis d'améliorer un certain nombre de résidences dont le délabrement était devenu — pour certaines tout au moins — légendaire. Les CîROUS gèrent cet ensemble de 111 000 chambres qui se répartissent à 90 % dans les cités universitaires (non compris la Cité internationale de Paris), les 10 % restants étant constitués par des appartements ou des studios réservés dans des HLM.

Le tableau ci-après récapitule les principales données relatives aux capacités d'accueil, au nombre de bénéficiaires ainsi qu'à la subvention donnée par l'Etat par lit et par mois. Celle-ci s'établira à 90 francs au 1^{er} janvier 1979 contre 76 francs en 1976.

ANNEES	Capacité d'accueil nombre de places au 1er janvier de chaque année			Nombre d'étudiants bénéficiaires des Oeuvres Universitaires		Crédits de subventions accordées	Subvention-Etat par lit et par mois		Montant moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants (taux moyen au 1er janvier,
	Gîtes Univer- sitaires	Réservation H.L.M	Total	Nombre	% pouvant être logés	Chapitre 46-11	Montant forfaitaire Budget-Etat	Part annuités HLM prélevée sur ce forfait	
1969	79 052	3 094	82 146	470 000	17,5 %	14 565 620 F	18 F	7,28 F	86 F
1970	85 219	3 456	88 675	521 500	17,- %	16 165 620 F	18 F	8,74 F	91 F
1971	91 615	4 014	95 629	553 600	17,3 %	19 917 620 F	21 F	10,45 F	95 F
1972	93 966	4 985	98 951	583 000	17,- %	22 111 620 F	22 F	11,07 F	102 F
1973	95 686	6 066	101 752	609 000	16,7 %	24 441 620 F	24 F	12,36 F	110 F
1974	97 465	6 949	104 414	612 000	17,1 %	27 841 620 F + 4 283 000 F	27 F	13,31 F	131 F
1975	98 485	7 437	105 922	613 800	17,25 %	37 756 705 F	27F + 23 F au 1.7.75	12,65 F	145 F
1976	99 737	9 126	108 863	624 000	17,4 %	51 922 838 F	50F + 13 F au 1.10.76	13,44 F	160 F
1977	100 677	9 186	109 863	644 000	17,- %	70 335 838 F	63F + 13 F au 1.10.77	14,23 F	200 F
1978	101 103	9 293	110 396	661 000	16,7 %	84 995 935 F	76F + 14 F au 1.10.78	14,66 F	213 F
1979 (Prévis)	101 873	9 393	111 266 (2)	665 000	16,7 %	100 690 783 F	90F + 15 F au 1.10.79	15,20 F	226 F (1)

(1) - Dans l'état actuel des redevances votées par les conseils d'administration des CROUS

(2) - A ces chiffres s'ajoutent ceux de la Cité Internationale Universitaire de Paris où il y a (sans compter les maisons étrangères) 5 500 lits dans les maisons françaises et les maisons associées.

Subvention 1978 8 993 875
1979 '9 722 125

Dans le domaine des équipements, la programmation 1978 prévoyait la construction de trois résidences universitaires :

— construction de résidences dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et d'Evry d'une capacité respective de 330 lits et 301 lits.

L'apport en capital de l'Etat à la réalisation de ces deux résidences sera constitué par l'acquisition du terrain et le financement de la rémunération de la société d'HLM, maître d'ouvrage de l'opération.

Ces deux résidences, qui sont maintenant achevées, et dont l'équipement mobilier a également été financé, devaient ouvrir à la rentrée 1978 ;

— construction, par l'intermédiaire d'une société d'HLM, de la résidence de 200 chambres prévue en accompagnement de la première tranche de l'Université de la Corse.

La mise en application, au 1^{er} janvier 1979, de la loi n° 77-1 du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement entraîne actuellement une incertitude sur le régime qui sera applicable à l'avenir aux logements foyers dont les résidences universitaires constituent un cas particulier et qu'il faudra bien résoudre.

Les crédits d'équipement pour 1979 en revanche ne progressent que de 10,1 en crédits de paiement et diminuent en autorisation de programme de 1 %.

Cette faiblesse explique, en partie, la stagnation des effectifs d'étudiants susceptibles d'être accueillis. Il est vrai que depuis quelques années, les constructions de résidences ont été ralenties et que, simultanément, la politique de réservation de logement de type I, I bis, II et III, dans les HLM conformément à la circulaire interministérielle du 18 décembre 1968 a été renforcée.

Jusqu'en 1975, seule était prévue la réservation dans les programmes de construction des organismes HLM, de logements à usage locatif en faveur des étudiants mariés ou célibataires, conformément aux termes de la circulaire interministérielle en date du 18 décembre 1968 (logements de type I, I bis, II et III).

Dans le cadre de ces réservations, le Ministère des Universités apportait une participation correspondant à 15 % du prix de l'opération.

Selon cette procédure, ont pu être réservés :

- en 1975, 268 logements pour un montant total de 2 104 337 F :
 - 26 logements à Aix-en-Provence (21 type II, 5 type III),
 - 205 logements à Lille (19 type I, 52 type I bis, 120 type II, 14 type III),

- 2 logements à Metz (2 type II),
- 10 logements à Rennes (9 type II, 1 type III),
- 16 logements à Toulouse (15 type II) ;
- en 1976, 19 logements pour un montant total de 148 950 F :
 - 10 logements à Besançon (5 type II, 5 type III),
 - 9 logements à Lille (4 type I bis, 5 type II) ;
- en 1977, 25 logements pour un montant de 269 519 F à Lille (23 type II, 2 type I bis).

A ce système, dans lequel l'apport en capital de l'Etat n'a pas de contrepartie au niveau du loyer payé par le CROUS, se substitue peu à peu depuis 1975 la formule de location simple sans participation financière de l'Etat à la construction, de logements dans des immeubles déjà construits. Dans ce cas, les CROUS se chargent seulement de l'équipement mobilier des logements mis à leur disposition. Il s'agit en général d'appartements plus grands que le type III, partagés par plusieurs étudiants.

Les locations suivantes ont été réalisées de cette manière :

- en 1975, 85 places, soit :
 - 2 logements de type V, correspondant à 10 chambres à Avignon,
 - 75 chambres pour célibataires à Villetaneuse ;
- en 1976, 90 places soit :
 - 10 logements de type IV (40 chambres) à Créteil,
 - 10 chambres à Stains,
 - 10 logements de type IV (40 chambres) à Valence ;
- en 1977, 283 places, soit :
 - 20 logements (90 chambres) à Compiègne,
 - 40 chambres à Créteil,
 - 11 logements (5 type I, 6 type III), soit 28 chambres de célibataires à Valenciennes,
 - 29 logements (91 chambres) à Cergy-Pontoise,
 - 34 chambres à Toulon.

Cette politique, qui reçoit la bienveillante adhésion de votre commission a permis d'héberger 9 293 personnes en 1978 contre 6 949 en 1979 et 3 094 en 1968.

3. — *La sécurité sociale et la Fondation santé des étudiants de France.*

Le régime étudiant de *Sécurité sociale* bénéficie à l'ensemble des étudiants français âgés de moins de vingt-six ans, aux seules conditions d'avoir eu un succès universitaire dans les deux années précédentes, et de ne pas être ayant droit d'un assuré social. Quant aux étudiants étrangers, ceux dont le pays a conclu avec la France un accord de réciprocité bénéficient également de ce régime. La cotisation que payent les étudiants étant affectée pour les neuf dixièmes à la gestion du régime, le coût des prestations est assuré pour l'essentiel par la subvention de l'Etat et les contributions des autres régimes.

Les crédits inscrits au projet de budget augmentent de 9,6 %, ce qui, compte tenu de la hausse des prix est la reconduction de la dotation de 1978. Or, si l'on examine l'évolution du budget santé depuis 1960, celui-ci fait apparaître une certaine baisse du montant, par étudiant, de la part de ce budget. De 111,1 F en 1960, on arrive à 87,4 F en 1972 et 86 F en 1978.

Il faut signaler enfin l'action menée par la Fondation santé des étudiants de France qui s'est fixé pour tâche de permettre aux étudiants, lycéens, jeunes travailleurs malades ou handicapés de se soigner tout en poursuivant des études.

On note depuis deux années, un net accroissement du nombre des malades admis notamment, en ce qui concerne les handicapés moteurs (pour 1977, 3 076 admissions contre 2 247 en 1976).

Les efforts menés dans le domaine médical consistent essentiellement à poursuivre la conversion des établissements initialement consacrés à la lutte antituberculeuse, en les adaptant aux nouvelles catégories de malades ou d'affectations et à l'évolution des techniques médicales.

Dans le domaine des études, les actions conduites par la Fondation SEF visent d'abord à donner à ses établissements les moyens qui leur sont indispensables pour assurer dans des conditions satisfaisantes la scolarisation de la population de jeunes qui leur est confiée.

Sur le plan financier, les dépenses d'exploitation des établissements de la Fondation SEF sont couvertes par le produit des prix de journée, lesquels sont fixés par les préfets selon des modalités similaires à celles appliquées aux établissements d'hospitalisation publics.

Leurs dépenses d'investissement sont financées, d'une part par un « Fonds central d'investissement » qui est constitué par les dotations annuelles aux comptes d'amortissement des établissements, d'autre part par des subventions accordées par le Ministère de l'Education et le Ministère des Universités.

Les fonds du Fonds central d'investissement sont en principe destinés à assurer le renouvellement normal des installations et équipements, alors que les fonds provenant des subventions sont affectés au financement des travaux et des équipements rendus nécessaires par la conversion ou l'adaptation des établissements ou des services.

La masse budgétaire globale de l'exercice 1977 a été de 181 130 200 F.

Le montant des subventions d'équipement allouées en 1978 par le Ministère de l'Education et le Ministère des Universités s'élève à 4 900 000 F. Cette somme a permis de financer le principal des opérations projetées par la Fondation SEF pour 1978.

C. — OBSERVATIONS

L'aide sociale aux étudiants sera cette année, ainsi qu'on vient de le voir, un des points faibles du budget des Universités. Il n'est jamais agréable pour un Ministre et pas davantage pour un rapporteur, de mettre ces points là en exergue surtout lorsqu'il existe, par ailleurs, des motifs de satisfaction.

Il convient cependant de s'interroger sur les raisons multiples de cette diminution.

L'une d'entre elles mérite une particulière attention. Il est incontestable qu'au cours des dernières années, l'image de marque de l'Université en général, et des étudiants en particulier, s'est quelque peu ternie dans l'opinion publique. Dans ce contexte, le Gouvernement a pu sans crainte ne pas faire progresser les dotations à l'enseignement supérieur, et en particulier celles destinées à l'aide aux étudiants. *Les examens successifs des budgets accusent une décroissance si régulière qu'on ne peut que s'inquiéter sur l'évolution à long terme de l'aide sociale aux étudiants.* Or, celle-ci demeure plus que jamais nécessaire. On a vu combien les bourses étaient insuffisantes pour assurer aux étudiants le minimum vital, car étudier ne dispense pas de consommer, mais empêche — au moins en partie — de travailler et de percevoir un salaire. *Il est dès*

lors difficile d'admettre qu'en dépit de la modicité des crédits de bourses, ceux-ci ne soient pas en fin d'exercice totalement dépensés. Il faut donc revoir les critères d'attribution et développer les prêts d'honneur.

S'agissant de l'aide indirecte, on a vu qu'elle ne connaîtrait pour l'année 1979 qu'une reconduction par rapport à 1978 et pourtant les résidences universitaires rencontrent des problèmes financiers résultant de la hausse des charges.

Les dépenses de personnel qui suivent les salaires de fonction publique représentent 65 % des dépenses de fonctionnement et les frais de chauffage 23,6 %.

Il ne reste plus pour l'entretien courant que 11 % et ce n'est pas la diminution de 1 % des autorisations de programme qui va améliorer la maintenance. Or, les plus gros utilisateurs de services universitaires : qu'il s'agisse des logements, des restaurants, mais également des bibliothèques, sont les étudiants issus de milieux modestes. Ce sont les mêmes qui, vivant essentiellement sur les bourses, doivent se contenter de revenus annuels faibles ou travailler à l'extérieur pour financer leurs études. *La faiblesse du budget social des universités frappera inéluctablement les plus démunis.*

Si le rapporteur, avec votre Commission des Affaires culturelles, a cru devoir insister sur cet aspect de l'action du Ministère, c'est qu'elle est *une des clefs de la démocratisation* tant désirée mais dont force est de reconnaître qu'elle marque le pas.

C'est donc au prix d'une réflexion d'ensemble et d'une réforme en profondeur de l'aide aux étudiants que l'on pourra sortir de la situation. Votre commission est pour sa part disposée à apporter au Ministre tout l'appui qu'elle pourra lui offrir.

EXAMEN EN COMMISSION

1. — Audition de Mme Alice Saunié-Séité, Ministre des Universités.

La commission s'est réunie le mercredi 25 octobre 1978 sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, son président, pour entendre Mme Alice Saunié-Séité sur les crédits de son département ministériel pour 1979.

Dans son exposé, le Ministre a indiqué que le budget du Ministère des Universités de 1979 s'élèvera à 14 688 millions de francs, 2 000 millions de francs de plus (soit 15 %) qu'en 1978.

Les dépenses ordinaires croissent de 15,9 % ; les dépenses en capital de 9 % en crédits de paiement et de 8,6 % en autorisation de programme. En effet, il n'y a plus lieu d'engager de fortes dépenses de constructions nouvelles car le patrimoine immobilier du Ministère dépasse 12 200 000 mètres carrés de locaux. Le problème essentiel est la maintenance de ce patrimoine. C'est pourquoi un accroissement de 36 % des crédits de mise en sécurité et de gros entretien est prévu.

Les dépenses en personnel représentent 69,5 % du budget et 79,4 % des mesures nouvelles de fonctionnement. Ces forts pourcentages se justifient, a ajouté le Ministre, puisque c'est sur la haute qualification des personnels que reposent la vitalité et le progrès des enseignements supérieurs et de la recherche universitaire.

Le Ministre a alors examiné les éléments de la politique du personnel. Il a rappelé que le Ministère des Universités dispose en 1978 de 113 008 emplois : 48 560 enseignants et élèves-professeurs, 7 925 chercheurs, 4 595 personnels des bibliothèques, 51 928 personnels administratifs, techniques et de service.

Depuis 1960, les effectifs de personnel ont crû beaucoup plus vite que ceux des inscriptions d'étudiants. Le nombre des enseignants universitaires a plus que quintuplé pendant que celui des inscriptions quadruplait. Globalement, les effectifs de personnel, par rapport aux autres grands pays scientifiques, sont satisfaisants. Il n'y a donc pas lieu de poursuivre l'expansion, d'autant que les

inscriptions nouvelles se réduisent pour des raisons démographiques. Cependant, des mesures importantes sont prévues en faveur des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels du CNRS, et des enseignants universitaires.

Le Ministre a ensuite développé les traits qui caractérisent sa politique dans le domaine de la recherche.

« Les Français oublient que les enseignements supérieurs sont une entreprise de rayonnement international de notre pays. C'est par sa puissance scientifique que la France (comme la Grande-Bretagne) conserve une des premières places dans la concertation mondiale », a-t-il souligné.

Cette puissance scientifique repose sur les Universitaires qui sont les formateurs de presque tous les chercheurs français et qui, dans leurs laboratoires, spontanément ou par contrat avec les entreprises privées ou avec les organismes publics (INSERM, INRA, ORSTOM), poursuivent effectivement 80 à 90 % des travaux de recherche fondamentale en France.

Les sigles de ces divers organismes apposés sur les projets de recherche dépossèdent les universités du prestige de la recherche que, cependant, elles assurent de mieux en mieux dans un contexte d'incompréhension de plus en plus décevant.

L'autonomie abusive des organes relais entraîne souvent la contradiction et la discontinuité des actions, la lourdeur administrative résultant de la multiplicité des sources de financement, la dispersion et la duplication coûteuse des laboratoires, la fragilité d'équipes numériquement insuffisantes et la multiplication non contrôlée de publications pseudo-originales.

Le Ministre des Universités veut rendre aux enseignements supérieurs le rôle moteur qui leur revient dans la recherche fondamentale. Les universitaires ne peuvent rester les simples exécutants de technostructures administrativement enflées et incontrôlées.

Après la création de la Mission de la recherche en 1976, la deuxième action significative sera une réforme de l'organisation du Centre national de la recherche scientifique présentée par le Gouvernement en décembre 1979.

Le Ministre, alors, a brossé le tableau de ses initiatives pour l'amélioration de la gestion.

Le rapport de la Cour des Comptes publié en juin 1978, mais portant sur les années 1974 à 1976, avait présenté une analyse clairvoyante et des critiques sévères, mais constructives, sur les différents aspects de la gestion du Ministère des Universités et des établissements autonomes qui en relèvent.

L'adaptation harmonieuse et claire aux nouvelles conditions exige forcément de nombreuses années, compte tenu des pesanteurs sociologiques et des butées juridiques ou techniques.

Les efforts porteront vers la gestion des personnels. Pour résoudre les difficultés considérables résultant de la multiplicité des corps, du niveau élevé et de l'indépendance scientifique de certains d'entre eux, et de l'autonomie des universités, ont été réalisées, en 1977, la codification des emplois et la gestion informatisée des mouvements qui permettent le contrôle des vacances d'emploi et l'adéquation des titres aux emplois.

Les redéploiements seront facilités par les transformations d'emplois et par l'amendement à l'article 27 de la loi d'orientation adopté cette année par le Parlement, et auquel la Commission des Affaires culturelles a apporté son appui.

Au niveau des heures complémentaires, des améliorations sont prévues. Durant l'année universitaire 1977-1978 a été effectuée une analyse fine de l'activité pédagogique de chaque université pour déterminer les potentiels existant en emplois et en cours complémentaires et les charges pour les formations menant à des diplômes nationaux (qui sont la quasi-totalité).

A partir de cette analyse, ont été répartis notamment les cours complémentaires et les subventions de fonctionnement pédagogique en rééquilibrant les dotations et en redéployant les moyens (y compris les emplois). Un forfait est par ailleurs attribué pour les formations ne menant pas à des diplômes nationaux. Dès à présent, il est apparu souhaitable de ne pas tenir compte des formations n'ayant pas quinze étudiants en premier cycle et dix en deuxième cycle, pour l'attribution des cours complémentaires.

Une meilleure répartition des formations sur le plan national a été amorcée par le regroupement des formations en biologie humaine : fusion de l'Ecole de physique et de l'Ecole de chimie de Caen en un Institut de la matière et du rayonnement.

En 1978-1979, ces actions seront poursuivies. L'effort pour améliorer la carte universitaire et concentrer les formations de deuxième et troisième cycles sera intensifié. En effet, les résultats des études systématiques poursuivies depuis deux ans donneront le cadre et les arguments d'un redéploiement rendu possible par le décret sur la mobilité. Le Gouvernement pense aussi, par ces mesures, faire disparaître progressivement les antennes sauvages existantes et éviter de nouvelles créations.

La politique du patrimoine du Ministère des Universités constitue un volet important de son action.

En 1977, le patrimoine immobilier dépassait 12 millions de mètres carrés de planchers, anciens ou récemment construits.

Les établissements historiques installés dans des bâtiments anciens (qui ont perdu le statut de bâtiments civils depuis le 1^{er} janvier 1977) exigent une rénovation complète et des extensions.

Les bâtiments universitaires souffrent d'un retard considérable en matière d'entretien et de sécurité. La procédure d'affectation des crédits a été modifiée, les dotations presque triplées et des plans d'entretien systématique ont été demandés aux recteurs-chanceliers.

Des redéploiements doivent être opérés : à Marseille, entre les médecins, les dentistes et les scientifiques ; à Caen, entre les ingénieurs, les scientifiques et les biologistes ; à Nantes, redéploiement de l'IUT dans les locaux de l'Ecole de mécanique ; à Rennes, redéploiement dans les locaux de l'Université de Rennes I ; transfert de l'Ecole nationale supérieure d'électronique et de ses applications de Clichy dans les locaux de l'IUT de Cergy-Pontoise ; transfert de l'Ecole des géomètres-experts et de l'Ecole des ingénieurs topographes du CNAM dans les locaux de l'IUT d'Evry ; transfert de l'Université de Paris VIII - Vincennes dans les locaux d'un IUT de Saint-Denis ; dévolution des biens de l'Université de Paris.

En outre, les nombreuses propriétés bâties ou non bâties, domaines de l'Etat ou donations privées aux établissements qui ne présentent aucun intérêt pédagogique et scientifique mais constituent une charge financière, seront soit rendues aux domaines, soit vendues.

Enfin, différents problèmes de construction de locaux neufs se posaient, compte tenu de la répartition des étudiants par discipline et par région. Cette double inadéquation géographique et numérique sera corrigée par une politique de construction sélective en faveur :

— des jeunes universités (Valenciennes, Toulon, Corte, Créteil) ;

— des disciplines de santé (CHU du Kremlin-Bicêtre et de Rouen, pharmacie de Toulouse). La construction du CHU de Tours reste par ailleurs une priorité et une préoccupation ;

— des écoles d'ingénieurs (Ecole de l'électronique et de ses applications, Ecole des géomètres, Institut polytechnique de Lorraine, Ecole de céramique de Limoges).

En complément des moyens, attribués sur critères objectifs, le Ministère des Universités a attribué des crédits spécifiques pour les établissements qui proposaient, par certains aménagements, la réalisation d'économie dans leur gestion (énergie, téléphone, etc.).

Pour les bibliothèques, outre la Bibliothèque nationale et les centres de documentation du CNRS et des grands établissements, il existe 47 bibliothèques universitaires avec 600 000 mètres carrés de locaux et 3 500 conservateurs.

Cependant, les universités ont financé sur leurs crédits de fonctionnement des bibliothèques d'UER ou de laboratoires.

Cet ensemble doit être coordonné par une utilisation optimale des moyens et pour la fabrication et la diffusion d'informations automatisées.

Les crédits des bibliothèques universitaires sont inscrits au chapitre 36-11. Il faudra améliorer les critères de répartition des moyens pour poursuivre l'effort en leur faveur (doublement des crédits de fonctionnement matériel et accroissement de 20 % des emplois et de 33 % des surfaces entre 1972 et 1979 ; accroissement de 16 % des crédits de personnel et de 12 % des crédits de fonctionnement matériel en 1979).

Enfin, il vient d'être créé une Agence de documentation et d'information scientifiques et techniques auprès de la Bibliothèque nationale pour assurer la fabrication d'information secondaire et la politique des banques de données.

La formation permanente n'est pas oubliée, le chiffre d'affaires des actions de formation permanente menées par les universités en 1978 a progressé de 18,5 % et atteint 171,8 millions de francs. Le nombre d'heures-stagiaires a, pour sa part, dépassé le 15,500 000 heures avec un taux de progression de près de 9 % par an.

La diminution de la part relative des actions financées par des conventions régionales par rapport aux actions financées sur le 1 % formation prouve que les universités ne se cantonnent plus au seul domaine de la promotion sociale mais tendent à prendre une place importante dans les actions de formation professionnelle au niveau supérieur.

En conclusion, *Mme Saunier-Seïté* a analysé sa politique dans le domaine des relations internationales.

Les accords interuniversitaires visent trois objectifs principaux : former des formateurs et des chercheurs, favoriser le transfert de technologie et développer l'enseignement linguistique.

Les accords s'insèrent dorénavant dans des priorités définies bilatéralement avec les pays partenaires et font l'objet de chiffrages et de programmes précis, et sont confiés à des équipes responsables.

A l'heure actuelle 604 accords ont été signés, dont 162 avec l'Amérique du Nord, 92 avec l'Europe de l'Est et 94 avec l'Europe de l'Ouest. Le Tiers-Monde est cependant le grand bénéficiaire de

ces accords comme il l'est de la politique de coopération. Actuellement, 800 enseignants titulaires sont détachés auprès des Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération ; s'y ajoutent 200 coopérants rémunérés par le Ministère des Universités et une contribution financière représentant 30 000 heures complémentaires, soit l'équivalent de 400 emplois supplémentaires. En outre, 220 enseignants par an effectuent des missions de courte durée. Le décret du 2 mars 1978 sur les délégations courte et longue durée va permettre de développer cette forme de coopération très appréciée de nos partenaires.

Le Ministre a conclu son exposé en déclarant qu'après des années d'application de la loi d'orientation, l'enseignement supérieur avait affirmé l'autorité scientifique des universités, permis la participation à la cession des personnels et ouvert l'Université sur l'extérieur, en d'autres termes, son adaptation aux mutations du monde moderne.

M. Habert s'est inquiété de la proportion trop grande d'étudiants étrangers. Il a estimé que notre pays devrait à l'avenir s'acheminer vers une plus grande sélectivité dans l'accueil.

M. le président Eeckhoutte a ajouté, sur ce point, que le ministère devrait veiller à recevoir plutôt les étudiants des deuxième et troisième cycles, seuil à partir duquel l'enseignement supérieur est vraiment bénéfique pour eux.

Mme Bidard s'est inquiétée de la construction d'un CHU à Aubervilliers.

Un large débat a suivi sur les problèmes de la coopération universitaire internationale.

Le Ministre a indiqué qu'elle avait entrepris de mettre en place des actions thématiques programmées, que des actions de coopération sur équipements internationaux lourds étaient en place et des accords importants ont été signés avec notamment le Brésil, le Mexique, l'Algérie et la Tunisie.

2. — Examen du rapport en commission.

La commission a ensuite procédé à l'examen des crédits des Universités. *M. le président Eeckhoutte*, en remplacement de *M. Jean Sauvage*, rapporteur pour avis souffrant, a fait le bilan, dix ans après le vote de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, de l'application de celle-ci et dégagé les tendances qui se manifestent à l'intérieur de la société française face à l'Université.

Des deux traits qui ont marqué les années écoulées :

— la stabilisation des effectifs à un niveau de 800 000 étudiants ;

— le rééquilibrage vers des formations plus adaptées à l'environnement économique.

Le président en a inféré que l'enseignement supérieur cherche sa voie entre une ouverture sur l'extérieur et le maintien de sa vocation traditionnelle à la diffusion et au développement d'une culture de haut niveau.

Il a ensuite analysé les grandes masses du projet de budget. La progression par rapport à 1978 s'établit autour de 15 % suivant que l'on prend en compte des dépenses communes aux budgets des Universités et de l'Education. Sur ce total, les dépenses de personnel représentent 69,5 %, celles de fonctionnement 8,8 %, celles d'intervention 9,5 % et celles d'investissement — y compris la recherche — 12,2 %.

Le nombre des créations nettes d'emploi est fixé à 1 895, et si l'on tient compte des transformations et des transferts, le total des emplois financés par l'Etat et affectés aux établissements relevant du Ministère des Universités s'élève à 114 000.

Le président Eeckhoutte a ensuite détaillé le contenu de chaque enveloppe :

— pour les dépenses d'aide sociale, il a déploré la relative stagnation des crédits qui ne donneront guère les moyens d'une amélioration des conditions de vie des étudiants démunis ;

— s'agissant des dépenses d'équipement qui progressent de 11 %, des ombres existent ici ou là, principalement pour les bibliothèques universitaires dont la situation est loin d'être bonne et qui ne se trouveront pas sensiblement mieux dotées l'an prochain.

Abordant l'analyse des crédits destinés à la recherche, le président a souligné qu'une part importante des crédits serait consacrée à la mise en œuvre des objectifs du VII^e Plan et notamment du PAP n° 25 relatif au renforcement du potentiel scientifique du pays.

Dans ses conclusions, il a souligné que le budget, malgré une hausse sensible, ne permettrait pas d'atteindre les objectifs d'une politique ambitieuse en matière d'enseignement supérieur. Il a cependant invité la commission à se prononcer sur les conclusions favorables auxquelles était parvenu M. Sauvage, rapporteur pour avis. Mme Bidard a indiqué qu'elle faisait les plus expresses réserves sur ce budget et qu'elle développerait ses arguments au cours de la séance publique. *La commission a alors donné un avis favorable à l'adoption des crédits des Universités.*

ANNEXES



ANNEXE I

EVOLUTION DES DOTATIONS DE CERTAINS ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DES UNIVERSITES

(Institut de France.)

EVOLUTION DE LA DOTATION

Fonctionnement.
(Francs constants.)

1971	1972	1973	1974
1 570 780	1 640 780	1 813 180	2 002 400
1975	1976	1977	1978
2 162 400	2 760 058	2 863 948	3 484 400

Equipement.

1977	970 000
1978	1 492 000

L'Institut de France relevant alors du régime des bâtiments civils et les travaux étant menés sous la responsabilité du Ministère de la Culture, le Ministère des Universités ne dispose pas de données globales pour les années antérieures à 1977.

Collège de France.

EVOLUTION DE LA DOTATION

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
6 132 230	7 137 230	7 547 230	8 898 384
1975	1976	1977	1978
9 748 384	10 450 771	(a) 8 779 470	(b) 10 618 482

(a) L'apparente diminution des crédits de fonctionnement s'explique par le transfert de crédit aux chapitres de personnel pour la stabilisation des personnels hors statut de l'établissement sur emplois d'Etat à compter du 1^{er} janvier 1977.

(b) Y compris le montant du 36-15 qui assure le paiement des hors statut non encore intégrés ainsi que des vacances.

Equipement (matériel).

1971	1972	1973	1974
528 124	207 015	>	536 628
1975	1976	1977	1978
118 300	198 400	1 160 010	811 590

Equipement (travaux).

1971	1972	1973	1974
>	2 160 000	>	1 370 800
1975	1976	1977	1978
3 000 000	140 000	2 032 000	>

Bibliothèque nationale.

I. — *Les moyens financiers* consacrés en 1979 à la Bibliothèque nationale sont décrits dans le tableau ci-dessous.

	1979 (prévisions).	OBSERVATIONS
Personnel	72 064 557	Chapitre 31-61 et connexes.
Fonctionnement matériel :		
Frais de déplacement.....	174 712	Chapitre 34-61.
Subvention de fonctionnement.....	17 375 307	Chapitre 36-61 en 1978 : chapitre 36-11 en 1979.
Subventions de recherche.....	659 000	Chapitre 66-71.
Renouvellement matériel.....	3 000 000	Chapitre 66-70.
Autres crédits équipement (y compris premier équipement en matériel) autorisations de programme.....	28 120 000	Chapitres 56-10 et 66-70.

Les crédits de personnel s'accroissent de plus de 16 % et la subvention de fonctionnement de 13,2 % au titre des mesures nouvelles.

Les crédits d'équipement seront consacrés à hauteur de 25 millions de francs à l'importante opération engagée pour la rénovation et l'aménagement de l'immeuble Vivienne-Petits-Champs acquis en vue de l'extension de la Bibliothèque nationale (cf. plus loin).

Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

EVOLUTION DE LA DOTATION

	1978	1979
I. — Fonctionnement.		
A. — Subvention de l'Etat :		
1. Titre III. — Personnel et fonctionnement	2 100 374 817	2 432 502 817
2. Titre VI. — Soutien des programmes (crédits de paiement)	398 036 000	434 395 000
Total de la subvention de l'Etat.	2 498 410 817	2 866 897 817
B. — Ressources propres	36 999 921	40 699 921
Total I	2 535 410 738	2 907 597 738
II. — Equipement.		
(Titre VI hors soutien des programmes.)		
Subvention de l'Etat (autorisations de programme)	(1) 331 600 000	(1) 362 115 000
III. — Equipement.		
(Titre VI hors soutien des programmes.)		
Subvention de l'Etat (crédits de paiement) .	258 700 000	428 375 000
Total I + III.....	2 794 110 738	3 335 972 738
Ressources affectées (pour mémoire)	(2) 58 460 528	(2) 58 460 528

(1) Le crédit 1978 comprend 11 millions de francs pour le PIRDES qu'il convient de déduire pour une comparaison avec 1979, car les crédits de ce programme ne sont plus inclus dans ceux du CNRS en 1979.

(2) Prévision égale aux dernières ressources affectées connues, c'est-à-dire 1977.

Ecole des Chartes.

EVOLUTION DE LA DOTATION

ANNEES	PERSONNEL (et élèves).	MATERIEL	TOTAL
1970	3 124 345	282 700	3 407 105
1971	3 593 155	300 860	3 894 015
1972	3 363 560	310 860	3 674 420
1973	3 757 542	371 800	4 129 342
1974	3 905 965	391 000	4 296 965
1975	4 488 002	436 000	4 924 002
1976	5 336 992	466 000	5 802 992
1977	5 508 732	466 000	5 974 732
1978	44 500	469 150	513 650
1979 (prévision)	25 468	499 150	524 618

La quasi-totalité des emplois et les crédits de personnel précédemment imputés sur le chapitre 36-11 ont été transférés en 1978 et 1979 sur le chapitre 31-11 du budget de l'Etat.

Académie nationale de médecine.

EVOLUTION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

1970	1971	1972	1973	1974
123 582	123 582	133 792	147 746	162 206
1975	1976	1977	1978	1979
163 042	163 042	163 042	163 042	173 037

Muséum d'Histoire Naturelle.

CRÉDITS ACCORDÉS EN 1978

<i>Fonctionnement</i> , dont 3 806 261 F au titre des soutiens de programmes et 3 117 277 F au titre du chapitre 36-15 pour les dépenses de personnel hors statut non encore intégrés et des vacations.....	6 923 538
<i>Équipement</i> (hors travaux).....	1 171 000
<i>Équipement</i> (travaux) (au 10 octobre 1978).....	11 330 000

Fondation nationale des sciences politiques.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1976

(En millions de francs.)

1976	35 272 992
1977	40 276 543
1978	43 846 738
1979 (prévision)	48 281 176

Institut national d'astronomie et de géophysique.

EVOLUTION DE LA DOTATION EN 1978 ET 1979

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
Equipement (autorisations de programme)	35	36,85
Soutien de programmes.....	3,200	3,288
Fonctionnement (personnel et frais de déplacement)	9,510	10,678
	47,710	50,816

Bureau des longitudes.

1. — EVOLUTION DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
354 815	364 815	384 815	401 685	401 685	429 803	(a) 541 243	556 658

(a) Une allocation exceptionnelle destinée à assurer l'installation d'un terminal lourd a été accordée en 1977.

2. — LA DOTATION PRÉVUE POUR 1979

S'agissant des crédits de fonctionnement, la dotation 1979 de départ sera une reconduction réactualisée de la dotation 1978.

Observatoire.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1971

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
6 638 074	7 262 858	3 946 729	9 765 210
1975	1976	1977	1978
10 611 277	8 417 250	9 278 958	10 741 068

Equipement (hors travaux).

1971	1972	1973	1974
1 300 000	24 000 000	26 900 000	32 500 000
1975	1976	1977	1978
29 700 000	37 860 000	34 200 000	(a) 37 000 000

L'équipement est financé par l'Institut national d'astronomie et de géophysique (INAG).

Travaux.

1971	1972	1973	1974
7 000 000	5 315 567	3 636 400	4 950 000
1975	1976	1977	1978
8 120 000	1 370 000	1 400 000	3 214 000

La plus grande partie du financement est assurée par l'INAG.

Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

EVOLUTION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT ET DE COURS COMPLÉMENTAIRES

Fonctionnement.

1976	2 860 000
1977	2 910 000
1978 (a).....	3 000 000

(a) Compte non tenu d'un prélèvement d'un crédit de 75 444 F pour la stabilisation d'emplois hors statut sur le budget de l'Etat.

Ecole pratique des hautes études.

EVOLUTION DE LA DOTATION

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
5 230 949	5 285 369	5 497 369	6 063 959
1975	1976	1977	1978
6 617 959	(a) 1 744 843	2 045 301	1 835 573

(a) La diminution des crédits tient à la scission de la sixième section qui est devenue un établissement public à caractère scientifique et culturel (Ecole des hautes études en sciences sociales).

Institut des hautes études pratiques.

EVOLUTION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 1971

1971	1972	1973	1974
1 950 000	1 950 000	1 950 000	2 120 000
1975	1976	1977	1978
2 320 000	2 545 000	3 020 000	3 575 000

Conservatoire national des Arts et Métiers.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICES	TOTAL des crédits.	CHAPITRE 36-11	RECHERCHE
1970.....	10 885 020	7 898 020	2 987 000
1971.....	14 001 870	11 516 540	3 187 000
1972.....	17 460 140	14 273 140	3 187 000
1973.....	22 280 460	19 093 460	3 187 000
1974.....	24 855 746	20 990 784	3 865 962
1975.....	26 427 327	22 653 984	3 773 943
1976.....	27 719 192	23 920 887	3 848 305
1977.....	27 533 783	23 757 278	3 776 505
1978.....	28 609 750	24 498 316	4 111 434

Casa Velasquez.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1971

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
2 938 798	3 228 948	3 501 050	4 586 470
1975	1976	1977	1978
4 776 266	5 883 428	6 648 844	7 912 887

Ces crédits comprennent ceux afférents aux rémunérations des personnels de l'établissement.

Équipement.

1978 : 59 692. (Les données n'ont pu être rassemblées à temps pour les années antérieures. Elles pourraient être fournies ultérieurement.)

Ecole française d'archéologie d'Athènes.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1971

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
2 362 516	2 729 131	2 949 874	3 292 689
1975	1976	1977	1978
4 019 873	4 614 727	5 413 765	6 053 154

Ces crédits comprennent ceux afférents à la rémunération des personnels de l'établissement.

Équipement.

1977	60 750
1978	59 692

Les données n'ont pu être rassemblées à temps pour les années antérieures. Elles pourraient être fournies ultérieurement.

La dotation prévue pour 1979.

S'agissant des crédits de fonctionnement, la dotation 1978 sera reconduite : il s'y ajoutera une réactualisation de la dotation dite « de base » ainsi que d'éventuelles actions sur programmes.

Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon.

EVOLUTION DE LA DOTATION

SUBVENTIONS	1970	1971	1972	1973
Subvention de fonctionnement, chapitre 36-11 :				
Personnel	13 645 151	15 013 733	16 826 084	19 175 629
Matériel (y compris art. 49)...	5 506 643,5	5 961 230	6 962 609	7 626 311
Total	<u>19 151 794,5</u>	<u>20 974 933</u>	<u>23 788 693</u>	<u>26 801 940</u>
Subvention recherche.	800 000	904 000	984 000	1 408 000

	1974	1975	1976	1977	1978
Subvention de fonctionnement, chapitre 36-11 :					
Personnel	22 987 753	23 237 109	26 520 110	28 972 604	32 320 799
Matériel (y compris art. 49)...	8 648 400	8 781 241	9 938 381	10 445 331	10 530 581
Total	<u>31 636 153</u>	<u>32 018 350</u>	<u>36 458 491</u>	<u>39 417 935</u>	<u>42 851 380</u>
Subvention recherche.	1 668 000	1 738 000	1 815 900	1 772 306	1 945 000

Ecole française de Rome.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1971

Fonctionnement.

(Chapitres 36-11, 36-15 et 66-71.)

1971	1972	1973	1974
2 697 323	3 274 577	3 585 744	4 307 467
1975	1976	1977	1978
5 001 673	5 885 437	6 765 854	7 770 803

Ces crédits comprennent ceux afférents aux rémunérations des personnels de l'établissement.

Equipement.

1978 : 100 000 (les données n'ont pu être rassemblées à temps pour les années antérieures. Elles pourraient être fournies ultérieurement).

Ecole française d'Extrême-Orient.

EVOLUTION DE LA DOTATION DEPUIS 1971

Fonctionnement.

1971	1972	1973	1974
2 383 553	2 479 261	2 566 428	2 792 578
1975	1976	1977	1978
3 670 448	4 058 035	5 006 956	6 397 112

Ces crédits comprennent ceux afférents aux rémunérations des personnels de l'établissement.

Equipement.

1978 : 100 000 (les données n'ont pu être rassemblées à temps pour les années antérieures. Elles pourraient être fournies ultérieurement).

ANNEXE II

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES
A DIVERSES ORGANISATIONS D'ETUDIANTS POUR L'ANNEE 1978**

BENEFICIAIRES	MONTANTS	POURCENTAGE
Association française pour le développement de l'enseignement technique (ADET).....	120 000	7,04
Association d'information et de réflexion sur l'avenir professionnel des étudiants (AIRAPE).....	70 000	4,10
Association Gala des Grandes Ecoles.....	30 000	1,7
Association nationale des docteurs ès sciences (ANDES).....	20 000	1,1
Association nationale des étudiants en médecine de France	15 000	0,9
Association nationale des étudiants en pharmacie de France	8 000	0,5
Association protestante de liaison interuniversitaire (APLI)	4 500	0,09
Centre d'études secteur public-secteur privé.....	30 000	1,8
Centre protestant d'études et de documentation.....	10 000	0,6
Comité de liaison des étudiants de France (CLEF) ...	100 000	5,9
Comité pour un syndicat des étudiants de France (COSEF)	10 000	0,6
Confédération générale des cadres.....	5 000	0,3
Conférence des Grandes Ecoles (CGE).....	20 000	1,1
Conférence Olivaint.....	5 000	0,9
Fédération des jeunesses syndicalistes Force Ouvrière.....	20 000	1,2
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public	5 000	0,3
Fédération des résidences universitaires françaises (FRUF)	20 000	1,1
Fédération nationale des associations d'élèves en grandes écoles (FNAGE).....	20 000	1,1
Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur	130 000	7,7
Fondation de la Vocation.....	2 000	0,8
Fondation franco-américaine.....	170 000	10
Groupement des intellectuels handicapés physiques de Nancy (GIHN).....	150 000	8,8
Mission universitaire française (MUF).....	5 000	0,3
Ordre des géomètres experts.....	20 000	1,1
Union des grandes écoles (UGE).....	20 000	1,1
Union nationale des présidents d'IUT.....	40 000	2,3
Union nationale des sociétés mutualistes régionales....	25 000	1,5
Union nationale interuniversitaire (UNI).....	295 000	17,3
Université moderne.....	30 000	1,8
Total attribué.....	1 416 500	83,03
Disponible au 12 septembre 1978.....	289 700	16,97
	1 706 200	100

ANNEXE III

QUESTION DE VOTRE RAPPORTEUR AU MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS RELATIVE A L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Pouvez-vous faire une note détaillée sur l'aide accordée par l'Etat à l'enseignement privé.

Pouvez-vous, dans un tableau, faire ressortir l'évolution de cette aide depuis 1970, en indiquant les montants en francs courants et en francs constants, en pourcentage du budget général et en valeur absolue ?

Comment s'opère le contrôle de l'utilisation des sommes versées ?

Réponse (1). — L'évolution des crédits figure sur le tableau ci-joint.

Le Ministère connaît les effectifs des établissements d'enseignement supérieur privé auxquels il donne des subventions et reçoit régulièrement leurs budgets.

Ces différents éléments lui permettent de suivre la situation de ces établissements.

EVOLUTION DES CRÉDITS

ANNEE	CREDITS en francs courants.	CREDITS en francs constants.	POURCENTAGE du budget.
1970	15 374 000	15 374 000	0,28
1971	14 894 000	14 064 212	0,27
1972	16 074 300	14 275 577	0,26
1973	21 383 961	17 628 986	0,33
1974	26 183 491	19 337 881	0,37
1975	32 211 291	21 011 931	0,40
1976	37 624 370	22 315 759	0,41
1977	39 899 736	21 767 450	0,38
1978	43 369 536		0,38

Les subventions qui étaient accordées aux Ecoles supérieures de chimie et des industries textiles de Mulhouse, et à l'Ecole dentaire de Paris qui sont devenues des écoles publiques ont été déduites de ces crédits dès 1970 afin de ne pas fausser les comparaisons.

(1) Indépendamment de l'intérêt du contenu, cette réponse par sa brièveté est significative de la désinvolture mise par le Ministère des Universités dans ses réponses aux questions de votre rapporteur.

ANNEXE IV

QUESTION DE VOTRE RAPPORTEUR AU MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS RELATIVE AUX ÉTUDIANTS SALARIÉS

Quels sont les effectifs en valeur absolue et en pourcentage des étudiants salariés par rapport aux effectifs globaux ?

Quelles mesures précises sont et seront prises pour leur permettre de suivre des études supérieures ?

Quelles directives ont été données par le Ministère des Universités pour inciter les universités à introduire dans leurs règlements des dispositions permettant aux étudiants de cette catégorie de suivre les cours et les séances de travaux dirigés ?

Pouvez-vous indiquer la répartition des étudiants suivant :

- les universités qu'ils fréquentent ;
- les disciplines qu'ils choisissent ;
- les diplômes qu'ils obtiennent.

Vous traiterez avec soin les données fournies par les universités et apporterez sur cet important problème une réponse plus approfondie que l'année dernière.

Réponse. — La notion d'étudiants salariés est difficile à cerner en raison de son ambiguïté. Elle peut recouvrir en effet, des situations très disparates selon le caractère de l'activité exercée (travail occasionnel, ou travail régulier), le nombre d'heures de travail par semaine ou les caractéristiques des étudiants salariés eux-mêmes (étudiant exerçant une activité rémunérée pour financer ses études ou ses loisirs, salarié opérant une reprise de formation).

Les données sur ce sujet sont encore rares et dispersées. Cependant, une enquête nationale, menée par le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC) et par l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (IREDU) au cours de l'année 1973-1974, a révélé que 32,1 % des étudiants des premier et second cycles exerçaient alors une activité rémunérée (quels que soient le nombre d'heures et la fréquence de l'activité exercée), ce qui représentait alors 224 700 personnes sur 700 000 étudiants (les IUT avaient été exclus du champ de l'enquête en raison des horaires d'études trop chargés de cette formation pour permettre à leurs étudiants d'exercer une activité annexe) ; 2,6 % seulement des étudiants, soit 18 200 personnes, exerçaient une activité rémunérée à plein temps.

L'exercice d'une activité rémunérée apparaît plus fréquente en second cycle qu'en premier cycle. De même, c'est en Lettres et en Sciences humaines que l'on trouve le plus fort pourcentage d'étudiants salariés, et en Médecine (tout au moins pour les quatre premières années de cette formation) le pourcentage le plus faible.

Les données relatives à la répartition des étudiants salariés selon les universités qu'ils fréquentent, les diplômes qu'ils obtiennent ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Le Ministère des Universités, conscient de cette lacune, vient de lancer une enquête sur les ressources et les dépenses des étudiants, menée sous l'égide du Service des études informatiques et statistiques qui en assurera l'exploitation.

Les premiers résultats devraient être disponibles d'ici à la fin de 1979.

La réglementation des diplômes nationaux a été conçue de manière à favoriser, dans toute la mesure du possible, la poursuite d'études supérieures par des étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle. Les mesures prises sont de deux ordres :

Dispense de certains enseignements en raison de l'expérience professionnelle des candidats. Ces dispenses jouent particulièrement dans les formations à orientation professionnelle (maîtrise de S et T, maîtrise de gestion, etc.).

Mise en place de régimes spéciaux d'études et de contrôle des connaissances :

Au niveau du premier cycle, les étudiants salariés bénéficient de la possibilité d'une inscription supplémentaire au DEUG.

Au niveau du second cycle, l'article 23 de l'arrêté du 16 janvier 1976 relatif au second cycle des études universitaires prévoit l'organisation d'un régime particulier d'étude à l'intention des étudiants exerçant une activité professionnelle. Les régimes sont définis par les universités et sont extrêmement variables. Ils vont de la dispense de présence, à certains enseignements, à l'organisation de cours le soir ou en fin de semaine. Ils comportent également, de manière générale, un régime particulier de contrôle des connaissances qui privilégie les examens périodiques ou terminaux par rapport au contrôle continu.

ANNEXE V

QUESTION DE VOTRE RAPPORTEUR AU MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS RELATIF A LA DÉSSECTORISATION ET A LA PRÉSELECTION DANS LES UNIVERSITÉS DE PARIS

Question. — Pouvez-vous faire une note plus détaillée que celle communiquée en 1977 sur la déssectorisation dans la région parisienne, en indiquant si des mesures sont envisagées pour ne pas voir se perpétuer la situation délicate de l'été dernier ?

Projet de réponse. — Les modalités d'inscription dans toutes les universités sont fixées par le décret n° 71-376 du 13 mai 1971.

Les articles 10 et 11 de ce décret prévoyaient que des arrêtés ministériels pouvaient fixer les règles nécessaires pour assurer la répartition des étudiants entre les universités.

C'est en application de ce décret que des arrêtés ministériels annuels ont confié au chancelier de l'académie de Paris le soin de fixer par arrêté les mesures de sectorisation dans les universités de son rectorat.

Le décret n° 77-568 du 27 mai 1977 modifie le libellé des articles 10 et 11 du décret du 13 mai 1971 précité, en substituant aux termes « Académie de Paris » ceux « d'ensemble formé par les académies de Paris, Créteil et Versailles », afin de prendre en compte la modification de la circonscription académique de Paris, intervenue par le décret n° 71-1023 du 22 décembre 1971.

Par ailleurs, un arrêté ministériel du 27 mai 1977 pris en application du décret n° 77-568 précité fixe les modalités de répartition des étudiants entre les universités des trois académies de la région Ile-de-France.

Les solutions prévues par ce texte réglementaire sont différentes en ce qui concerne la médecine, la pharmacie et l'odontologie d'une part, et les autres disciplines d'autre part.

La médecine, la pharmacie et l'odontologie continuent à faire l'objet d'une « sectorisation » selon des modalités pratiques qui sont fixées par arrêté des recteurs de chacune des trois académies, après consultation des présidents des universités intéressées en fonction des capacités d'accueil des diverses UER.

Pour les autres disciplines, le principe est la liberté d'inscription. Les étudiants déposent leur demande d'inscription dans l'université de leur choix. Afin d'éviter que certains établissements ne soient submergés de demandes d'inscription excédant leurs capacités d'accueil, des dispositions peuvent être prises par le recteur en accord avec les présidents d'université de son académie. Les articles 1 et 2 de l'arrêté du 27 mai 1977 prévoient que lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une université est, dans une discipline, supérieur au nombre d'inscriptions enregistrées l'année précédente, le recteur-chancelier procède à la consultation des présidents des autres universités de son académie préparant aux mêmes diplômes et, au besoin, des recteurs des autres académies. A l'issue de ces consultations, il peut inviter le président de l'université où le dépassement a été constaté, à clore le registre des inscriptions et à informer les étudiants des possibilités d'accueil dans d'autres universités.

Cet arrêté a été appliqué pour la seconde fois lors des inscriptions pour l'année universitaire 1977-78.

Les modalités d'inscription dans chacune des universités de la région d'Ile-de-France (dans les disciplines autres que médecine, odontologie et pharmacie), fixées par le président de l'université en accord avec le conseil de gestion de son établissement ont été les suivantes :

— Paris I : distinction entre les titulaires du baccalauréat obtenu antérieurement à l'année 1978 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, et les bacheliers de 1978. Les premiers ont pu s'inscrire du 23 au 30 juin 1978. L'inscription des seconds a été enregistrée à partir du 7 juillet, dans la limite des capacités d'accueil, les dossiers devant être remis à l'université dans les cinq jours ;

— Paris II : inscriptions ouvertes le 3 juillet 1978. Détermination de deux catégories de postulants : « prioritaires » : titulaires du baccalauréat avec mentions autres que « passable » en droit et administration économique et sociale ; titulaires du bac. C ou D, même sans mention, ou tout autre bac. avec mention pour les sciences économiques ; « conditionnelles » : toutes les catégories non prioritaires, en précisant que les dossiers non prioritaires seront systématiquement retournés dans l'ordre inverse de réception chronologique au fur et à mesure des inscriptions prioritaires enregistrées dans la journée ;

— Paris III : inscriptions du 26 juin au 28 juillet, y compris pour Inalco ;

— Paris IV : utilisation, comme en 1977, de la procédure de préinscription d'après le dossier scolaire en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin, les inscriptions définitives ayant lieu à partir du 3 juillet ;

— Paris V : inscriptions du 28 juin au 21 juillet dans la limite des capacités d'accueil ;

— Paris VI : inscriptions en juillet dans la limite des capacités d'accueil ;

— Paris VII : inscriptions en juillet dans la limite des capacités d'accueil ;

— Paris VIII : inscriptions jusqu'à la fin juillet ;

— Paris IX : la proposition de limitation des demandeurs de façon à ce que les inscrits soient la « réduction photographique » (en fonction du sexe, de la série du bac., de l'origine géographique) de l'ensemble des postulants ayant été refusée par le conseil de cet établissement, seule la date du dépôt de la candidature a été prise en compte pour l'inscription ;

— Paris X : inscription du 26 juin au 28 juillet ;

— Paris XI : inscriptions jusqu'au 21 juillet 1978 pour les sciences ;

— Paris XII : inscriptions entre le 26 juin et le 27 juillet ;

— Paris XIII : clôture des inscriptions le 28 juillet 1978.

Afin d'assurer l'information des étudiants sur les possibilités d'inscription dans les universités d'Ile-de-France, les services du rectorat de Paris qui centralisent les informations pour les trois académies, ont mis en œuvre deux moyens.

Le premier consiste dans la mise en place d'une permanence fonctionnant pendant le mois de juillet à l'antenne du rectorat de Paris (12, rue de l'Abbé-de-l'Epée) ; le second est relatif à l'installation de trois répondeurs téléphoniques automatiques qui ont fonctionné pendant le mois de juillet.

ANNEXE N° 6

ETUDIANTS ETRANGERS

Répartition des étudiants par nationalités et par disciplines (1).
(Année 1976-1977.)

Pays d'origine	Droit	Sciences éco.	Lettres	Sciences (2)	Médecine	Pharmacie	Odon-tologie	Pluri-discipli-naire (3)	I.U.T.	Total
Europe :										
Allemagne de l'Ouest.....	96	38	1 465	113	218	22	11	22	7	2 092
Belgique.....	103	41	287	106	95	20	9	8	11	659
Chypre.....	10	37	233	79	33	2	1	13	9	417
Espagne.....	154	140	1 461	256	120	9	1	43	156	2 340
Graude-Bretagne.....	129	47	1 543	91	43	2	4	115	30	2 001
Grèce.....	372	202	1 567	772	170	29	13	69	18	3 302
Italie.....	177	83	636	119	128	13	3	24	127	1 339
Luxembourg.....	168	76	225	101	139	35	1	13	-	758
Pays-Bas.....	35	12	222	30	18	2	2	7	5	333
Pologne.....	24	20	432	55	34	2	2	10	9	588
Portugal.....	113	102	528	140	80	6	2	24	49	1 043
Suisse.....	43	22	353	47	33	4	1	11	5	519
Autres pays.....	157	78	1 311	196	206	29	11	34	19	2 062
TOTAL.....	1 581	988	10 323	2 135	1 417	166	61	391	445	17 507
Asie :										
Cambodge.....	61	156	159	206	172	94	10	92	64	1 014
Chine populaire.....	19	12	151	37	27	1	1	113	8	369
Irak.....	56	31	168	68	17	5	1	1	2	349
Iran.....	252	189	1 231	549	155	34	7	25	24	2 469
Israël.....	14	11	275	45	84	8	5	7	2	451
Japon.....	50	34	570	70	13	1	-	45	-	1 082
Laos.....	48	70	97	126	75	26	1	71	58	572
Liban.....	414	421	1 061	1 312	1 536	209	117	156	83	5 309
Syrie.....	45	87	363	376	332	102	18	14	9	1 326
Turquie.....	129	185	488	207	47	10	3	37	11	1 117
Vietnam nord.....	25	41	114	125	114	57	8	5	30	522
Vietnam Sud.....	47	154	260	484	403	119	39	20	130	1 705
Autres pays.....	281	201	1 684	439	180	34	22	114	59	2 401
Total.....	1 447	1 523	6 326	4 024	3 155	700	231	700	471	11 686
Afrique :										
Algérie.....	1 078	875	2 362	1 317	895	113	40	177	159	6 970
Cameroon.....	702	467	459	353	196	144	17	140	160	2 599
Congo (Brazzaville).....	225	269	373	335	108	55	6	34	71	1 526
Côte d'Ivoire.....	579	352	646	255	71	222	21	158	82	2 386
Dahomey.....	289	223	302	197	118	36	5	55	31	1 286
Madagascar.....	111	103	353	484	249	108	14	51	56	1 529
Malil.....	291	141	203	205	55	20	5	26	12	868
Maroc.....	892	1 275	1 754	2 586	1 064	921	145	253	604	9 494
République Arabe Unie.....	147	95	364	257	39	9	1	5	1	918
Sénégal.....	451	271	528	306	65	19	4	114	46	1 804
Togo.....	232	174	268	132	109	15	2	43	59	1 034
Tunisie.....	1 198	797	2 397	1 589	1 177	852	217	269	151	6 677
Autres pays.....	1 064	877	1 931	906	676	111	20	225	97	5 607
TOTAL.....	7 169	5 802	11 862	8 922	4 762	2 655	527	1 600	1 709	44 898
Amérique :										
Argentine.....	27	42	339	61	20	2	-	7	3	521
Bésil.....	57	211	507	131	49	-	4	17	2	1 328
Canada.....	72	33	671	92	113	4	2	21	3	1 011
Chili.....	28	92	456	134	26	1	1	29	8	805
Colombie.....	25	55	348	65	11	2	-	13	2	521
États-Unis.....	182	56	2 973	107	316	5	9	41	3	3 702
Haiti.....	33	22	91	40	115	5	2	5	4	317
Mexique.....	15	51	248	146	10	2	1	15	5	493
Pérou.....	17	70	221	96	7	-	-	9	2	422
Vénézuéla.....	51	106	241	227	19	2	-	13	20	678
Autres pays.....	65	108	561	153	58	4	1	25	7	982
TOTAL.....	582	846	6 956	1 322	743	27	20	195	59	10 780
Océanie :										
.....	7	2	116	18	2	-	-	1	2	148
Indéterminés :										
.....	419	672	1 940	733	346	49	12	106	113	4 390
TOTAL GÉNÉRAL.....	11 249	9 993	37 547	17 154	10 425	3 597	852	2 993	2 599	96 400

(1) Étudiants inscrits en France métropolitaine et dans les D.O.M.

(2) Y compris études d'ingénieurs. — (3) M.A.S.S., A.E.S., U.E.R.E.P.S.